

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 119

MONTRÉAL, LES SAMEDI 30 ET DIMANCHE 31 MAI 1998

4 CAHIERS - 1,95\$ + TAXES = 2,25\$

LES ARTS

Ville-Marie accueille la Biennale internationale d'art miniature, page B 1



LES ACTUALITÉS

Sondages: la Cour suprême défend la liberté d'expression, page A 5

LES ACTUALITÉS

Les réserves d'eau d'Hydro-Québec continuent de baisser, page A 4

LIVRES

Alberto Manguel raconte l'histoire de la lecture, page D 1



PERSPECTIVES

La droite française coule à pic

Si la droite canadienne est divisée, la droite française est en miettes... et risque de l'être encore pour quelque temps.

Est-ce la gauche française qui fait preuve d'une intelligence particulière ou la droite qui accumule gaffe sur gaffe? La question déchire la France depuis plusieurs semaines. En fait, depuis que la guerre semble littéralement engagée entre les formations de droite, qui se divisent et se rassemblent au gré de la conjoncture changeante, pour ne pas dire de la météo.

Elu il y a deux ans, Jacques Chirac semblait «parti» pour un septennat tranquille après les années Mitterrand. Il contrôlait une majorité écrasante de députés à l'Assemblée nationale et au Sénat, la plupart des régions et des élus locaux. Mais ce scénario était trop simple. Aujourd'hui que la droite française est à feu et à sang, la plupart des élus se demandent comment tout cela a bien pu survenir.

L'affaire a commencé avec la dissolution ratée de l'an dernier, qui a coûté à la droite le gouvernement qui lui semblait pourtant assuré après 14 ans de mitterrandisme. Pour éviter de changer de premier ministre et sauver l'impopulaire Alain Juppé, Chirac a ouvert la porte toute grande à Lionel Jospin.

Pendant ce temps, le parti gaulliste, le RPR, se donnait un nouveau chef en la personne de Philippe Séguin. Un chef que l'on pourrait probablement définir comme l'ennemi juré du président de la République, Jacques Chirac, seul véritable leader de la droite.

Puis, ce fut l'épisode récent des élections régionales, pourtant facilement remportées par une majorité de candidats de droite. Sauf que certains n'ont pas trouvé mieux que de s'allier au Front national d'extrême droite pour demeurer en place. Il n'en fallait pas plus pour faire éclater toutes les hargnes et les divisions qui croupissaient depuis des mois.

Contre toute attente, ce sont les candidats de l'UDF (comme Charles Millon), ce regroupement souple de partis plutôt libéraux, qui se sont montrés les plus empressés à s'allier aux extrémistes pour conserver la direction de leur région. Les jours de l'UDF étaient d'ores et déjà comptés.

Voilà donc les ingrédients qui ont mené depuis quelques semaines à la quasi-désintégration de l'UDF, puis à la constitution d'une nouvelle confédération ralliant l'UDF aux gaullistes (RPR), tout simplement baptisée l'Alliance.

Sauf qu'à Paris, on ne donne pas cher de ce nouveau regroupement. D'abord, parce qu'il n'est que le résultat de jeux de couloirs et de réunions d'états-majors. Pas de congrès, pas même de réunion des grandes instances des partis. L'affaire s'est réglée au cours de quelques dîners en ville alors que des leaders de premier plan, comme Jean-Louis Debré, n'étaient même pas au courant.

On raconte à Paris que Philippe Séguin n'aurait accepté la constitution de l'Alliance que pour empêcher la création d'un pôle libéral autour d'Alain Madelin, démissionnaire de l'UDF, qui était en train de rallier autour de lui plusieurs leaders du regroupement en ruine.

Reste ensuite l'épineuse question du programme. En effet, toutes ces séparations suivies de reconstitutions se sont faites sans aucun programme.

Or la désarticulation de la droite française n'est pas le simple fait des luttes de pouvoir, même si celles-ci semblent parfois inscrites dans les gènes de ses leaders. Elle est le résultat des curieuses alliances (c'est le cas de le dire!) qui caractérisent la droite de ce pays.

A cause de ses origines et de l'influence historique du gaullisme, celle-ci tente depuis toujours d'unir des étatistes forcenés comme ceux du RPR (souvent plus étatistes et «de gauche» que les socialistes) à des partis plus proches de la droite américaine, comme celui d'Alain Madelin.

Entre les deux, existent à peu près toutes les nuances possibles et imaginables. Ajoutez-y le Front national, qui recueille l'appui stable de 15 % des Français, et vous aurez la droite la plus biscornue d'Europe.

Mais le tableau ne serait pas complet sans cet autre ingrédient typiquement français: les immanquables cas de corruption, baptisés ici «casserolles».

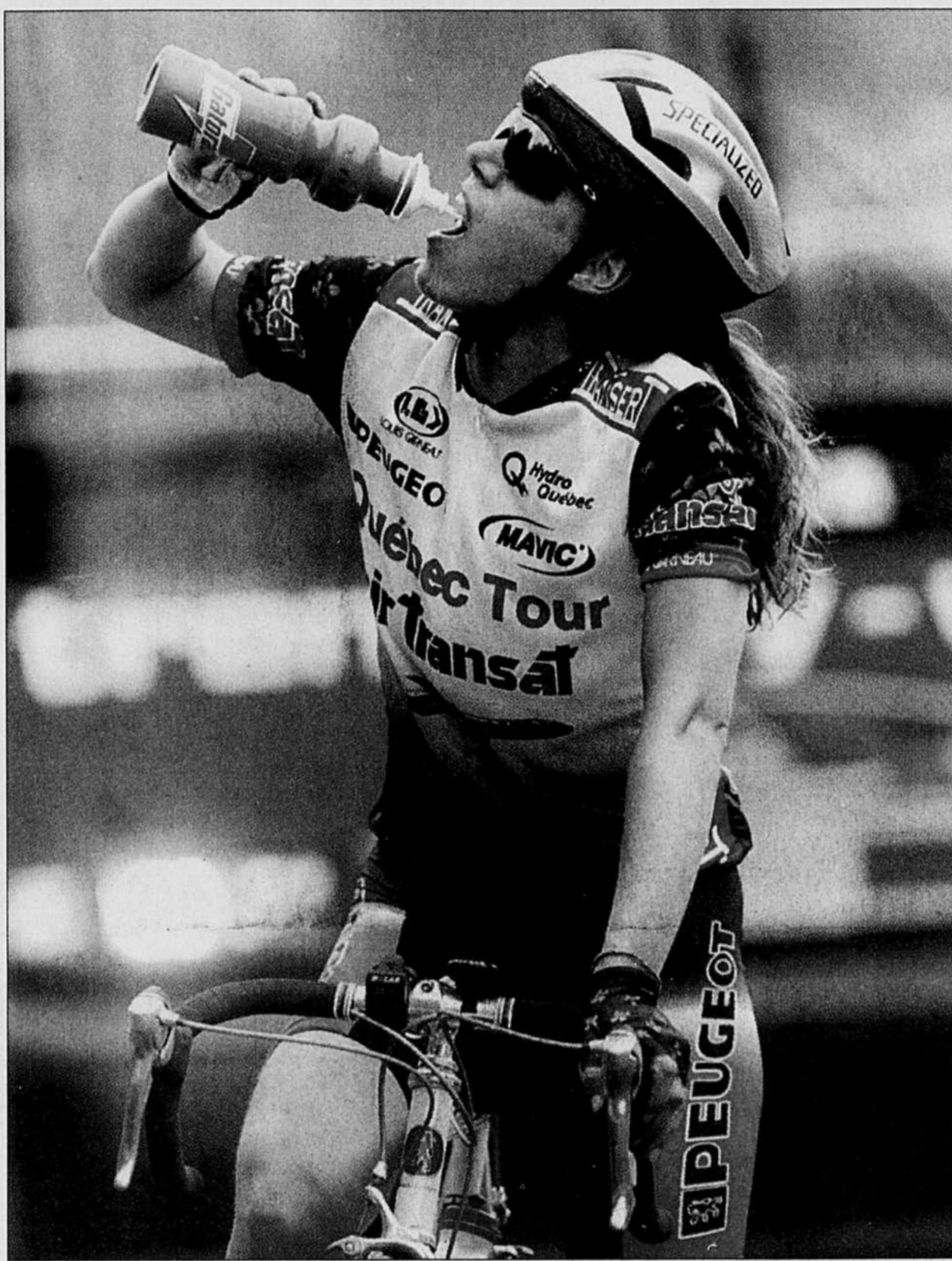
Depuis deux mois, l'ancien ministre Jacques Toubon est littéralement en guerre contre le maire de Paris (et successeur de Jacques Chirac à ce poste), le RPR Jean Tiberi, à qui il cherche à ravir la mairie.

Disons-le, une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Les électeurs français non plus. En attendant les prochaines élections présidentielles, la cote de Lionel



Christian Rioux

Un week-end sur deux roues



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

N'EN DÉPLAISE aux automobilistes qui en profitent les 364 autres jours de l'année, la ville appartient aux cyclistes, ce dimanche, à l'occasion du quatorzième Tour de l'île de Montréal. Hier après-midi, Marie-Josée Gervais s'entraînait en vue des nombreux événements cyclistes qui auront lieu tout l'été. À Montréal, quelque 45 000 personnes enfourcheront leur bicyclette pour conquérir l'est de l'île à compter de 7h30. Les organisateurs estiment que la plupart des cyclistes termineront leur parcours au parc Jarry à 14h.

La médecine dans le cyberspace

Accessible partout au Québec, le dossier médical minimal informatisé pourrait sauver des vies, estiment des chercheurs

Quelque 700 millions de dollars seront consacrés, en trois ans, à l'informatisation du réseau de la santé au Québec. Pour faire quoi, au juste? Le Devoir explore dans les prochains jours les différentes facettes de cette aventure. Ballon technologique ou progrès nécessaire? Il y a des sceptiques. Tentative de peser le pour et le contre.

Premier article d'une série de cinq

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Vision d'avenir. Un avenir pas si lointain. Nous sommes le 8 juin 2001. Lucien Rochon, un ouvrier d'aluminerie de 53 ans, d'Alma, est de passage à Montréal pour assister à une réunion syndicale. La journée est chaude et la réunion difficile. Le comité présidé par M. Rochon est malmené. La rencontre se termine sur une impasse et un désaveu. Bouleversé, le syndicaliste arrive tôt à la résidence de sa fille, sur le Plateau Mont-Royal. Puisque celle-ci est absente, l'ouvrier va prendre un peu l'air en espérant calmer la tension qui le serre. Devant le dépanneur où il s'arrête, il commence à ressentir une sourde douleur à la poitrine. Il trébuche, s'évanouit. Un passant lui porte secours. Bientôt, l'ambulance est là.

Les ambulanciers, maintenant formés comme techniciens médicaux d'urgence, installent à M. Rochon un soluté et les électrodes

nécessaires pour prendre un relevé graphique de son cœur. Ils trouvent la carte d'assurance-maladie du patient dans son portefeuille. Cette carte est désormais munie d'un microprocesseur (une puce informatique) qui contient les renseignements d'identité de l'homme et un index comprenant une série de codes secrets permettant à un médecin d'avoir accès, à distance, à différents éléments de son dossier médical. Grâce aux instruments de télécommunication installés dans le véhicule, l'information figurant dans la puce ainsi que le résultat de l'électrocardiogramme sont instantanément transmis au médecin d'urgence qui recevra M. Rochon à l'Institut de cardiologie dans quelques minutes.

Evidemment, l'homme n'a pas de dossier à l'Institut de cardiologie. On ne connaît rien de ses antécédents.

Le tracé électrocardiographique transmis par l'ambulance montre des signes de lésions au cœur. L'hypothèse d'un infarctus aigu se précise. Surtout que, entre-temps, le médecin a reçu le contenu du dossier minimum informatisé de M. Rochon. Il apprend que ce dernier a été hospitalisé pour un infarctus en décembre 1999 à Alma et qu'il a subi un nouvel examen en mars 2000.

Avant d'ordonner l'injection d'un anticoagulant au patient, ce qui serait de rigueur dans un cas pareil, le médecin décide de comparer le tracé cardiographique obtenu de l'ambulance avec le plus récent, fait un an plus tôt. Grâce à l'index inscrit dans la puce de la carte, le médecin fait apparaître le résultat de cet examen, fait à Chicoutimi en mars 2000, à l'écran de son ordinateur à Montréal. Surprise, le relevé précédent et celui d'aujourd'hui sont

Tabac: un compromis est en vue

Rochon accueille favorablement une proposition du Festival de jazz de Montréal

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Un terrain d'entente semble finalement en vue entre le ministre de la Santé, Jean Rochon, et les événements culturels et sportifs qui sont commandités par les compagnies de tabac. L'idée, du Festival international de jazz de Montréal, est d'allonger la période de sevrage à cinq ans et de créer un fonds de transition ou d'incitation qui compenserait les événements qui ne parviennent pas à trouver immédiatement des commandes de remplacement.

«Je trouve qu'ils ont fait un bon bout de chemin», a

Le CHUM pris dans la tourmente +

Miné par de multiples déchirements, le CHUM entreprend désormais de se refaire une image

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Dans le havre de paix du jardin des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph, petit paradis idyllique lové au cœur de l'Hôtel-Dieu, le président du conseil d'administration du CHUM, Jacques Girard, a presque l'air de régner sur un éden.

Pourtant, depuis 18 mois, la gestion du grand navire qu'est le CHUM n'a rien de paradisiaque. On sait plutôt le CHUM déchiré par ses démons intérieurs, et son image est souvent assombrie par de gros nuages noirs que ne parviennent pas à dissiper les discours officiels.

Pourtant, ce navire médical à trois têtes qu'on tente de maintenir à flot depuis un an possède tout pour voguer allégrement. Comment un paquebot comptant près de 800 médecins — parmi les plus chevronnés du pays —, plus de 9000 employés et 375 millions de budget a-t-il pu frapper autant d'icebergs au terme d'une aussi courte croisière?

Si le sourire protocolaire était sur toutes les lèvres lors de la signature officielle de la fusion à l'automne 1996, depuis, les esprits s'échauffent.

La directrice générale, Cécile Cléroux, en fonction depuis à peine un an, s'est attiré les foudres des syndicats. Certaines séances publiques du conseil d'administration prennent aujourd'hui l'allure de combats rangés — on peut imaginer celles qui se tiennent en privé —, où les membres s'égratignent entre eux et multiplient les alliances pour bloquer les décisions qui désavantagent leurs pavillons. Cette semaine, le représentant des



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le président du conseil d'administration du CHUM, Jacques Girard, a réitéré hier sa confiance à l'égard de la directrice générale Cécile Cléroux.

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé.
Max: 22 Min: 11

Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 17 Min: 7
Détails, page C 9

INDEX

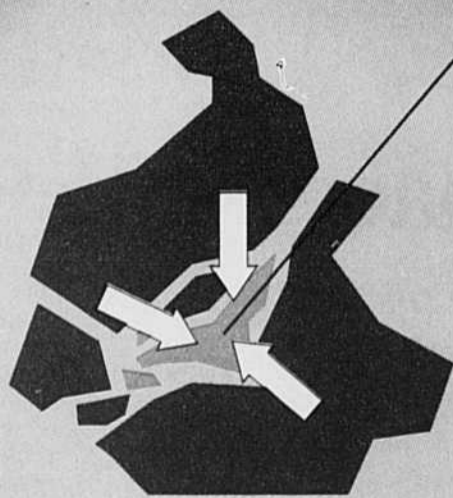
Agenda B 11 Livres D 1
Annonces C 10 Le monde A 8
Les Arts B 1 Les sports C 12
Avis publics C 2 Montréal A 3
Économie C 1 Mots croisés C 9
Éditorial A 10 Politique A 7

www.ledevoir.com



Mode d'emploi

Dès le 13 juin 1998, le nouvel indicatif 450 remplacera le 514 dans les régions de Laval, des Laurentides, de la Rive-Nord, de Lanaudière, de la Montérégie, de l'Estrie, de la Rive-Sud, du Haut-Richelieu et de la Haute-Yamaska. Ce changement modifiera le mode de composition des appels locaux d'un indicatif à un autre, en voici des exemples.

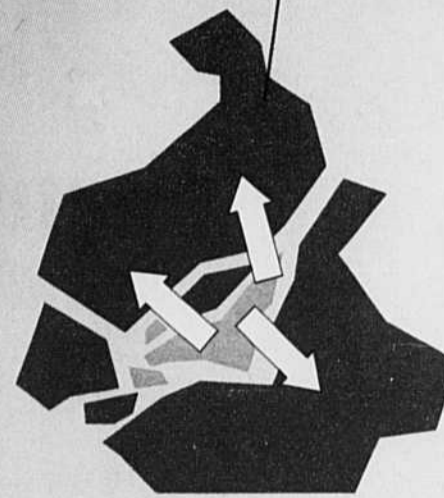


Composition du 514

Exemple: si vous appelez de Longueuil à Montréal, composez le **514 + le numéro.**

Ne faites pas le 1.

Les appels qui étaient locaux restent locaux.



Composition du 450

Exemple: si vous appelez de Montréal à Laval, composez le **450 + le numéro.**

Ne faites pas le 1.

Les appels qui étaient locaux restent locaux.

Si vous désirez en savoir plus, appelez-nous au **1 888 450-3450**
ou visitez notre site Internet au www.bell450.com



LE DEVOIR

MONTREAL

Grande Bibliothèque

L'opposition veut un médiateur

Les libéraux suggèrent une solution au gouvernement pour faire avancer le choix du site de la Grande Bibliothèque: la nomination d'un médiateur.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

L'opposition libérale proposera à la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, de nommer un médiateur pour faciliter les négociations entre la SIQ et la SITQ et conclure l'achat du Palais du commerce pour y ériger la Grande Bibliothèque du Québec. Le critique libéral Pierre-Étienne Laporte devrait faire cette suggestion à la ministre Beaudoin mercredi lors de la reprise des travaux de la commission parlementaire qui étudie article par article le projet de loi créant la GBQ.

«Je crois que ce serait un bon moyen pour sortir de l'impasse», a affirmé le député d'Outremont à l'Assemblée nationale.

Les négociations avancent présentement à pas de tortue entre la SIQ (Société immobilière du Québec), qui représente le gouvernement, et la SITQ (bras immobilier de la Caisse de dépôt et placement), qui est propriétaire du Palais du commerce où le gouvernement voudrait ériger la GBQ. Devant ce retard, l'agrandissement de la bibliothèque Saint-Sulpice est redevenu une option. Et le député libéral ajoute qu'il ne faut pas disqualifier la place Emille-Gamelin, toujours dans le Quartier latin.

«C'est un très beau site offrant une belle visibilité. Si on pense à long terme, il ne faut pas l'écartier.»

M. Laporte évoque également la possibilité que son parti vote contre la loi 403 puisque le concept est en train de changer, selon lui.

«Nous avons voté pour le principe, mais le concept tel que défini maintenant, avec une seule tête dirigeante...»

M. Laporte dit avoir carte blanche et l'appui de son caucus là-dessus, mais la question n'a pas encore été abordée avec le nouveau chef Jean Charest. Mais le député d'Outremont déplore encore une fois la décision prise par la ministre Beaudoin de fusionner les postes de président et de directeur général de la GBQ.

«C'est une vision à courte vue pour une institution qu'on va garder durant 100 ans. On déroge à la tradition des grandes bibliothèques, des Public Library qui gardent une distance de "arm's length" face à l'État.»

Au ministère de la Culture, on explique la décision d'avoir un seul dirigeant à la GBQ par une volonté de créer un leadership fort, plus efficace et plus facilement assumé.

Le critique libéral croit plutôt qu'il s'agit d'une décision dictée par les besoins du Conseil du trésor. M. Laporte se demande même si un candidat éventuel n'aurait pas été approché et n'aurait pas demandé d'être seul maître à bord.

«Il ne faut pas penser à court terme, se tenir loin du pouvoir étatique et du modèle bureaucratique. Et il faut assurer la pérennité de l'institution.»

EN BREF

Tour de l'île: automobilistes, attention!

(Le Devoir) — Quelque 45 000 cyclistes prendront part dimanche à «la plus grande randonnée cycliste de la planète» sur un parcours de 60 kilomètres fermé à la circulation automobile. Des milliers de bénévoles seront postés aux intersections pour fermer les rues, guider les automobilistes et aider les piétons à traverser le train cycliste. Les participants partiront à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-Laurent, longeront la rue Notre-Dame vers l'est, emprunteront les rues Saint-Jean-Baptiste, de Montigny, Henri-Bourassa et Armand-Chabot, reviendront vers l'ouest par les boulevards Perrass et Gouin avant de redescendre vers le parc Jarry. La circulation automobile sera détournée en plusieurs endroits et, pour faciliter les déplacements, les organisateurs du Tour ont distribué 500 000 exemplaires du dépliant Info-Circulation dans les foyers montréalais entre le 12 et le 17 mai. Le plan des rues fermées est aussi présent sur le site Internet du Tour à l'adresse www.velo.qc.ca. Enfin, un service téléphonique d'information sur la circulation, InfoTour Bell, conseillera les auto-

mobilités au 521-TOUR, samedi entre 9h et 17h et dimanche entre 6h et 17h. Il faut de noter que les véhicules garés sur le parcours seront remorqués.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La maison Saint-Gabriel, l'un des attraits du Pôle des Rapides, fête cette été son 300^e anniversaire.

Le Pôle des Rapides dévoile ses charmes

LE DEVOIR

La Corporation touristique du Pôle des Rapides, dans le sud-ouest de l'île de Montréal, a dévoilé hier sa programmation estivale.

L'organisme, qui regroupe des morceaux de territoire des villes de Montréal, Lachine, LaSalle, Saint-Pierre et Verdun, a fait publier une carte touristique, à raison de 80 000 exemplaires, pour faire mousser ses attraits.

Le Pôle des Rapides, c'est notam-

ment le canal Lachine, 100 kilomètres de pistes cyclables en zone urbaine et la maison Saint-Gabriel, qui fête cette année son 300^e anniversaire. Du 19 juin au 12 septembre, la maison où Marguerite Bourgeoys a accueilli les Filles du Roy sera en fête. Tous les dimanches au cours de cette période, il sera possible de découvrir les aspects de la vie quotidienne d'antan. Potiers, tisserandes, ébénistes, fermières, dentellières et bien d'autres enseigneront les «vieux métiers».

Plus de 1,1 million de visiteurs ont

mis les pieds sur le territoire du Pôle des Rapides l'année dernière, contribuant à des retombées économiques d'une quinzaine de millions de dollars.

La Corporation compte cette année plus de 60 membres dans quatre catégories: activités aquatiques, parcs et jardins; sites culturels et historiques; services; événements et attractions. L'école de voile de Lachine, le parc Angrignon, l'Auberge de jeunesse de Montréal et le marché Atwater figurent entre autres parmi les membres.

La marche des Partenaires dimanche

LE DEVOIR

Une Marche des partenaires se déroule dimanche dans onze villes canadiennes. Elle a pour but cette année de recueillir des fonds pour des projets qui aideront à combattre la désertification et la déforestation en Afrique et en Asie. Le tout est organisé par la Fondation Aga Khan Canada, qui s'est assurée l'appui d'une cinquantaine de commanditaires.

À Montréal, l'événement se déroule au parc des Îles à compter de 11h dimanche. Il permet d'allier divertissements et contribution à une activité de solidarité avec moins fortuné que soi. La présidence d'honneur est confiée à M^r Pierre Marc Johnson.

La Fondation Agha Khan a ainsi recueilli depuis 1985 plus de 10 millions de dollars. Le montant recueilli le 31 mai sera doublé en raison d'une contribution de même valeur que versera l'Agence canadienne de développement international.

Le thème choisi en 1998 est «Semons pour l'avenir». Les organisateurs mentionnent que, déjà, dans l'État du Gujarat (Inde), quelque 44 000 journées-personnes ont vu le jour dans le cadre d'un programme local de foresterie. Pour sa part, le Bangladesh s'enorgueillit d'avoir, depuis dix ans, planté 25 millions de mûriers.

La désertification, contrairement à une idée reçue, menace un très grand nombre de pays (une centaine). À sa manière, la Fondation Aga Khan contribue, en offrant son appui à de multiples initiatives, à semer la préoccupation pour les questions d'environnement tout en favorisant la production de revenus et la pleine participation des femmes. Notons que M^r Johnson a effectué de nombreuses missions dans le monde en rapport avec l'environnement. Il fut notamment conseiller du secrétaire général de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, en 1992.

GROSSISTE OUVERT AU PUBLIC

Importations
Jacardi Inc.
Depuis 25 ans

VÊTEMENTS POUR HOMMES
FABRIQUÉS EN ITALIE

Costumes • Smokings • Chemises
Cravates • Pantalons • Imperméables
Sportswear • etc.

LUN 10 h à 18 h SAM 10 h à 16 h
VEN Soir sur rendez-vous

2015 Drummond, Suite 902 (coin Maisonneuve)
Montréal (514) 845-6067

INTERNATIONAL MOBILIER CONTEMPORAIN

ACHILLE / 1200S
DESIGN PAR PLOUH
LUNDI @ SAMEDI
4200 ST-LAURENT #402
514.842.4061

GOODMAN PHILLIPS & VINEBERG

& JODOIN

Claude Jodoin.
Spécialisé en fiscalité.
Cuisinier amateur... sans salades.

Le monde évolue. Nous aussi.
Goodman Phillips & Vineberg.
Meilleurs que jamais.

GOODMAN PHILLIPS & VINEBERG

Nous parlons affaires.

BEIJING • HONG KONG • MONTREAL • NEW YORK
PARIS • SINGAPOUR • TORONTO • VANCOUVER

• LES ACTUALITÉS •

Ligne Hertel-Des Cantons

Hydro n'est pas au bout de ses peines

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Hydro-Québec en est venu à un accord de principe avec 87 % des propriétaires de terrains du Val Saint-François sur lesquels sera construite une ligne hydroélectrique. Mais cet accord n'autorise que des travaux d'arpentage, et ne constitue pas une expropriation.

C'est ce qui ressort d'un document produit par Hydro-Québec et déposé hier à l'Assemblée nationale par le premier ministre Lucien Bouchard.

Un litige sur le tracé oppose 260 propriétaires de l'Estrie à la société d'Etat, après qu'Hydro-Québec a décidé de construire une ligne hydroélectrique d'appoint, la ligne Hertel-des Cantons, pour éviter des pannes de courant attribuables au verglas comme celle de janvier dernier.

Se basant sur des données d'Hydro-Québec, le premier ministre Lucien Bouchard affirmait en début de semaine que la société en était venue à une entente avec 90 % des 260 propriétaires affectés par le tracé de la nouvelle ligne.

Mais dans le document rendu public hier, le président de Hydro, André Caillé, soutient que l'accord de 90 % des propriétaires « n'est pas aussi évident qu'il apparaît ».

Le bilan tracé par Hydro révèle que 249 des 260 propriétaires de terrains touchés par la ligne ont été rencontrés, que 215 dossiers font l'objet d'un accord de principe et que 34 s'y sont opposés.

Toutefois, l'accord n'est qu'un « accord de principe pour procéder à des travaux d'arpentage ». Il faudra des « négociations individuelles en vue de l'obtention d'une option de servitude [un acte notarié] entre Hydro et chacun des propriétaires concernés afin d'en venir à un accord de gré à gré », explique le document. Les propriétaires avec qui aucun accord n'aura pu être convenu, feront l'objet d'un décret d'expropriation, mentionne le document.

L'échange verbal sur ce dossier hier à l'Assemblée nationale entre le premier ministre Bouchard et le député libéral de Laurier-Dorion, Christos Sirros, a donné lieu à des propos musclés de part et d'autre.

Le député Sirros a accusé le chef du gouvernement de « cacher la vérité » et de « manipuler les faits ». Il prétend notamment qu'une alternative moins coûteuse existe pour le tracé de la ligne, mais l'étude de cette voie alternative aurait été négligée par Hydro ou par le gouvernement.

Le premier ministre a rétorqué pour sa part que la solution alternative défendue par le député Sirros « avait été étudiée par Hydro et n'avait pas de bon sens ».

« Les connaissances techniques du député dans ce domaine ne se sont pas améliorées depuis qu'il était ministre », a ironisé M. Bouchard à l'endroit de M. Sirros qui était ministre responsable du dossier dans le précé-

Les réserves d'eau d'Hydro-Québec continuent de baisser

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Malgré le verglas de janvier, qui a sensiblement réduit la consommation d'électricité au Québec, les réserves d'eau d'Hydro-Québec se situaient au début de février à un niveau inférieur à celui de l'an dernier, ce qui semble confirmer que la décennie de faible hydrologie dont la société d'Etat fait les frais se poursuit et s'aggrave peut-être.

C'est ce que Le Devoir a appris de sources bien informées au sein de la haute direction d'Hydro-Québec, où on s'affaire à mettre au point une stratégie pour reconstituer en partie ces réserves stratégiques au cours de la prochaine année en raison des impacts financiers majeurs liés à cette épineuse question.

Mais l'absence de données publiques sur l'état des réserves hydro-québécoises empêche de savoir si la situation actuelle est un effet de leur gestion et des ventes américaines ou du phénomène climatique.

Hydro-Québec refuse depuis deux ans au Devoir et aux autres médias l'accès à ces informations, désormais classées confidentielles en raison, présumément, de leur valeur stratégique sur le marché concurrentiel où évolue la société d'Etat. Le quotidien La Presse conteste cette thèse hydro-québécoise devant la Commission d'accès à l'information, où la cause est pendante.

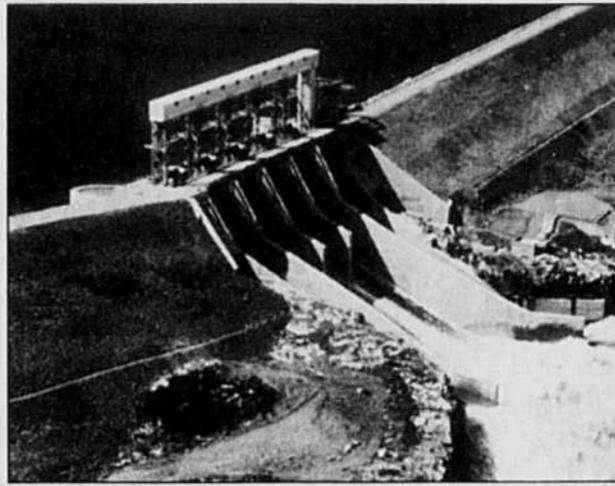
Selon les informations néanmoins obtenues par Le Devoir, les réserves d'Hydro-Québec se situaient au début de février, après les longues semaines de pannes causées par le verglas, à 37 %, soit deux degrés de moins que l'an dernier, alors qu'elles se situaient à 39 %.

Il est normal que les réserves soient plus basses à la fin de l'hiver puisque les réservoirs ne peuvent se remplir, faute de pluie. Cependant, le niveau des réserves à ce moment de l'année fournit un bon portrait des tendances, explique une source bien informée, du fait qu'il donne le résultat des efforts de l'année écoulée pour les gérer.

Le seul bassin hydrographique qui avait pris du mieux, si l'on peut dire, à la fin de l'année d'exploitation 1997 était le bassin de Churchill Falls, où les niveaux se situaient respectivement à 34 % et à 43 % à la fin de janvier 1997 et de janvier 1998.

Malgré cette reconstitution partielle des réserves de Churchill Falls, ce bassin et ceux de la Baie-James, de l'Outaouais et du complexe Bersimis-Outardes étaient jugés « sous la normale » par Hydro-Québec.

La situation était jugée encore plus sérieuse dans les



L'évacuateur des crues de LG3: c'était avant la baisse des réserves d'eau.

bassins de la Manicouagan et du Saint-Maurice, ce que ne devrait pas améliorer sensiblement l'hiver dernier, qui ne se caractérise pas par des précipitations exceptionnelles, tout comme les dernières semaines...

Alors que le Québec manquait de puissance hydroélectrique lorsque la demande atteignait son sommet en hiver dans les années 80, c'est maintenant d'énergie qu'on manque, c'est-à-dire de réserves d'eau, à la suite d'une décennie de faibles précipitations moyennes.

Pour régler ce problème, en principe cyclique, Hydro-Québec mise à moyen terme sur le détournement de nouvelles rivières vers des centrales existantes, ce qui augmente leurs réserves d'énergie sans augmenter la puissance des turbines.

Hydro pourrait aussi miser sur l'énergie éolienne du fait que l'abondance des vents varie moins d'une année à l'autre que celle des pluies.

Cette question a été débattue cette semaine devant la Régie de l'énergie. Mais Hydro-Québec n'entend pas investir dans l'éolien, sauf pour une portion marginale de son portefeuille énergétique. Elle n'entend par ailleurs nullement ralentir ou abandonner ses projets de détournement de rivières si on lui impose de développer cette filière.

L'éolien permet essentiellement de fournir de l'énergie puisqu'on peut engranger l'eau derrière les barrages lorsque souffle le vent alors que son utilisation

est plus problématique comme source de puissance puisque le vent peut tomber n'importe quand. Cependant, et de façon générale, les grands vents coïncident avec les mois de grande consommation en hiver au Québec.

La baisse du niveau des réserves québécoises est d'autant plus surprenante qu'elle s'est produite à un moment où Hydro-Québec a pu compter sur des apports plus importants d'eau par le Saint-Laurent, ce qui a permis de faire fonctionner à plein régime la centrale au fil de l'eau de Beauharnois (1500 MW).

De fortes pluies dans la région des Grands Lacs ont en effet gonflé à bloc ces plans d'eau. Depuis le début de l'hiver, les autorités canado-américaines tentent de relâcher un maximum d'eau via le Saint-Laurent sans cours de problèmes aux riverains, une situation qui se poursuit encore.

Il n'est pas possible, d'autre part, de déterminer si la location des réservoirs d'Hydro-Québec par des sociétés publiques et privées américaines pour y engranger leur production d'électricité diminue marginalement ou substantiellement l'énergie stockée dans les barrages d'ici.

Jean-Claude Lefebvre, porte-parole de la société d'Etat, a qualifié hier de « minime » la part d'énergie appartenant aux sociétés de l'extérieur du Québec.

Hydro-Québec offre deux stratégies à ses voisins du Sud. Ils peuvent lui fournir l'électricité dont elle a besoin à certains moments de l'année, ce qui permet à Hydro de garder son eau dans les réservoirs et de la redonner au « client » sous forme d'électricité plus tard, moyennant loyer.

Cela a rapporté l'an dernier plus de six millions à Hydro-Québec, précise son porte-parole.

Hydro recourt aussi à la stratégie du SWAT: elle demande à l'entreprise A, par exemple, de fournir à sa place de l'électricité à l'entreprise B, à laquelle elle vient de vendre un bloc d'énergie, ce qui lui permet de garder son eau en réserve. Elle remettra l'électricité en question à l'entreprise A sur demande. En jouant sur les prix, qui varient selon les périodes de l'année, Hydro-Québec peut ainsi réaliser des profits intéressants. Et même la racheter elle-même en cas de besoin.

Mais ces deux stratégies de location de ses barrages ont des impacts environnementaux qui ont été mis pour la première fois en lumière lors de la dernière commission parlementaire à Québec. En effet, sans le savoir, les Québécois consomment à certains moments de l'énergie produite avec des combustibles polluants alors que la so-

L'avis d'un géant de l'industrie éolienne

Le Québec a tout pour devenir un leader de l'éolien

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Québec a tous les atouts dans son jeu pour développer la filière éolienne de façon à pouvoir, en prime, structurer cette industrie de façon viable sur son territoire.

C'est ce qu'a affirmé hier devant la Régie de l'énergie Soren Krohn, le directeur de la prestigieuse Association danoise de l'industrie éolienne, dont les membres détiennent 60 % du marché mondial!

Selon M. Krohn, « s'il y a quelqu'un, en Amérique du Nord, qui a un marché stable et où il y a une réelle possibilité de structurer une base industrielle dans ce secteur, c'est le Québec ».

M. Krohn a précisé que, si le Québec tirait parti de l'expérience de pays comme l'Angleterre, qui ont monté de gros projets éoliens mais sans suites industrielles parce qu'ils n'offraient aucune possibilité de production continue, il pourrait maintenant, de la « fenêtre » qui s'ouvre en Amérique dans ce domaine, prendre la tête du peloton, contrairement à ce qu'affirme Hydro-Québec, qui soutient qu'il est trop tard et que c'est trop hasardeux.

Le Québec, a-t-il dit, détient deux atouts majeurs dans son jeu, soit un énorme potentiel de vents de forte puissance, le plus important au Canada d'ailleurs, et la proximité du marché américain, voué à un essor considérable à la suite des nouvelles politiques annoncées par la Maison-Blanche.

Le spécialiste danois, dont les écrits font autorité à l'échelle internationale, a par ailleurs flanqué une giflette retentissante au Syndicat des ingénieurs d'Hydro-Québec, qui a proposé lundi d'attribuer une timide quote-part de cinq mégawatts à l'éolien. Hydro-Québec propose l'équivalent ou moins, ont révélé les audiences des derniers jours.

« Votre proposition aurait été une excellente proposition en 1985 », a-t-il dit au représentant syndical des ingénieurs, Michel Lacharité, puisqu'elle aurait permis — mais à cette époque — de produire environ 75 machines dont la puissance était alors très faible...

M. Krohn a aussi précisé que la proposition du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ, soit quatre programmes décennaux de 600 MW à intervalles de trois ans, constituait par son effet d'accumulation une stratégie susceptible, elle aussi, d'intéresser de grands manufacturiers pour créer une plate-forme de production éolienne au Québec.

Le témoin devait ajouter, à propos de la proposition d'Hydro-Québec, soit de réserver entre 10 et 15 MW à l'éolien, qu'il n'en « voyait pas le rapport avec le présent », c'est-à-dire avec les exigences économiques, technologiques et industrielles actuelles des grands manufacturiers internationaux.

M. Krohn témoignait comme expert pour le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE), qui a aussi retenu les services du Centre Hélios.

Le mémoire de cet organisme préconise quatre ap-

pels d'offres consécutifs, à intervalles de trois ans, pour des programmes de production de 50 MW par année. Hydro-Québec, dont les réticences à gérer l'éolien sont de plus en plus ouvertes, aurait, selon ce plan, un rôle fort limité. C'est la Régie de l'énergie qui administrerait les appels d'offres pour en garantir la neutralité, et la participation d'Hydro-Québec dans les appels d'offres se limiterait à une participation sans contrôle effectif.

La société d'Etat serait cependant responsable d'inventorier les vents, de publier ces données sur Internet et d'y tenir un registre à jour du rendement de chaque parc éolien, sur le modèle norvégien où tous les producteurs, privés et publics, divulguent en permanence tous leurs rendements de production afin de constituer un bassin collectif de connaissances sur les machines et le potentiel des sites. Et cela, malgré la concurrence, a-t-il expliqué au Devoir!

M. Krohn devait préciser que l'intégration de l'éolien dans les réseaux publics de distribution de l'électricité ne posait non seulement aucun problème important mais qu'il en solutionnait certains, en aidant à maintenir à bon compte la stabilité des équipements. C'est un problème aussi banal que de brancher une entreprise nouvelle sur un réseau, a-t-il dit, surpris du monstre technologique que certains appréhendent à ce sujet.

Au Danemark, a-t-il expliqué, le gouvernement oblige désormais les municipalités et les régions à déterminer leur potentiel éolien et à y empêcher par zonage toute construction, voire même le reboisement, parce que cette ressource constitue en quelque sorte un capital com-

Pierre Dansereau, nouveau « Phénix » de l'environnement

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'écologiste de renom Pierre Dansereau, professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal et pionnier de l'écologie scientifique, a été reçu dans le nouveau cercle des « Phénix » de l'environnement du Québec, cette semaine, avec trois autres personnalités québécoises.

C'était la première fois que Québec organisait un gala pour remettre ces distinctions honorifiques à des personnalités et entrepreneurs ayant marqué le milieu et la question environnementale au Québec.

Les trois autres Phénix ont été remis à André Beauchamp et Harvey Mead ainsi qu'à sœur Estelle Lacoursière.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a probablement connu certaines de ses heures les plus prestigieuses sous la présidence d'André Beauchamp, théologien et essayiste en matière d'éthique sociale et d'environnement. Il a aussi été l'un des artisans du ministère de l'Environnement dans ses premières années, comme secrétaire général, avant de présider le Conseil consultatif de l'environnement puis le BAPE.

Sœur Estelle Lacoursière est, de son côté, non seulement la première femme diplômée en sciences forestières au Québec mais aussi une écologiste émérite qui a développé de nombreux outils pédagogiques en biochimie végétale.

Quant à Harvey Mead, il préside depuis des années l'Union québécoise pour la conservation de la nature

(UQCEN), un des deux principaux groupes environnementaux du Québec. Ce militant environnemental de longue date a aussi été pendant quelques années sous-ministre adjoint au MEF, où il dirigeait notamment la Direction des évaluations environnementales.

Pour sa part, le « père de l'écologie » québécoise a atteint, par ses travaux, une renommée qui dépasse les frontières du Québec. Ce chercheur a toujours considéré comme un devoir de s'engager avec sa science et ses convictions dans des dossiers environnementaux, ce qui lui attire encore l'admiration des étudiants malgré ses 80 ans. Les travaux de Pierre Dansereau ont modifié profondément la science de l'écologie par son approche globale et multidisciplinaire, qui intègre toutes les dimensions des dossiers, du plus humble mécanisme de régulation bio-

Films et reprises

Un été très léger à TVA

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Plus que jamais, les réseaux de télévision gardent leurs gros canons pour la saison d'automne-hiver et TVA prévoit pour cet été une programmation très légère, farcie de reprises et de films.

Il est assez frappant d'ailleurs de constater que tant Radio-Canada que TVA ont procédé de la même façon pour lancer leur programmation d'été: aucun lancement officiel, aucun cocktail pour s'autoféliciter, aucune invitation particulière aux médias. Plutôt un envoi de quelques communiqués par la poste, vendredi dernier dans le cas de Radio-Canada (Le Devoir en faisait état dans son édition de samedi), et hier dans le cas de TVA.

À TVA, on ne se casse pas trop la tête. Le Poing J fait relâche tout l'été et la chaîne propose deux nouvelles émissions quotidiennes légères pour encadrer le TVA de 18h.

D'abord, à 17h30, Chez nous, chez vous réunit Marcel Lebœuf et sœur Angèle qui prépareront un barbecue à un invité, et, à 18h30, Scènes de rue, alors que Jean-Michel Dufaux et des chroniqueurs rendront compte de la multitude de festivals à Montréal et ailleurs.

Dominique Michel animera une nouvelle émission hebdomadaire de décoration le lundi soir, Louise Deschâtelets proposera Fleurs et jardins le mercredi soir, et toujours dans le domaine des rares nouveautés, Nathalie Richard (une ancienne de MusiquePlus) proposera le samedi midi des spécialités gastronomiques provenant de l'ensemble du Canada.

J.E. en direct, le TVA de 18h et le TVA réseau de 22h sont maintenus.

Pour le reste, les soirées sont essentiellement occupées par des reprises d'émissions comme Chambres en ville, Colombo, Reporter et l'indescriptible Alerte à Malibu.

Le dimanche soir à 19h, on ressort même Fort Boyard avec Marie-Soleil Tougas.

Plusieurs soirées sont consacrées à des films, dont le vendredi soir, où le téléspectateur pourra choisir, par une ligne téléphonique, le film qu'il préfère.

TVA présentera aussi à l'occasion une émission spé-

ALESSI

CARAFFA



BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105, St-Paul ouest, 3^e et 4^e étages, Montréal
Tél.: (514) 287-9222
1-888-BONALDO

À la mémoire de Jean Hamelin

« La mission de l'historien me semble être de redire le mystère de l'homme, d'être le chantre du hasard et de la liberté ».

Jean HAMELIN

Les membres du Conseil d'administration, la direction et tout le personnel des Presses de l'Université Laval souhaitent rendre hommage à Jean Hamelin, professeur émérite, historien de renom et homme engagé.



LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
LES ÉDITIONS DE L'UQRC

Pavillon Maurice-Pollack, bureau 3103
Cité universitaire, Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-2803 • Télécopieur : (418) 656-3305

Keith Henderson en découd avec Raymond Villeneuve

LE DEVOIR

Le chef du Parti Égalité, Keith Henderson, accuse le leader du Mouvement de libération nationale du Québec, Raymond Villeneuve, d'avoir violé ses droits à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Henderson a donc intenté une action au civil et la cause sera entendue lundi au Palais de justice de Montréal.

Il allègue que Villeneuve l'a menacé de cocktails Molotov, ainsi qu'il l'aurait fait à l'endroit du professeur Stephen Scott, de l'Université McGill. Si l'on en juge par le communiqué que Henderson a fait parvenir aux journaux, hier, la comparution de lundi promet d'être costaud.

Henderson prévient que son avocat, M. Tyler, interrogera Villeneuve

sur ses activités terroristes, « y compris son implication alléguée dans le meurtre à Paris de son ami felquist Mario Bachand ».

Henderson promet encore que Tyler posera également des questions à Villeneuve sur ses liens avec le PQ, y compris ceux entre lui et le député de Mercier, Robert Perreault, jadis ministre de la Sécurité publique.

Enfin, Henderson est furieux parce que Villeneuve, qui est à l'aide sociale, sera défendu par un avocat de l'Aide juridique, aux frais des contribuables anglophones. On peut présumer que le climat sera tendu dans cette salle d'audience, la 15.01, considérant que le Québec Political Action Committee a annoncé la présence de ses deux principaux activistes, Howard Galganov et Don Donderi. Pas fou, Raymond

• LES ACTUALITÉS •

Loi électorale

Défaite fédérale en Cour suprême

Empêcher la diffusion des sondages pendant les trois jours précédant le scrutin est une atteinte à la liberté d'expression

Décision importante pour la liberté de presse hier: la Cour suprême du Canada a rejeté la loi fédérale qui interdit de publier des sondages trois jours avant la journée des élections.

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La Cour suprême a jugé que l'article 322.1 de la Loi électorale du Canada, qui interdit la diffusion de sondages électoraux 72 heures avant le vote, est une atteinte à la liberté d'expression.

Il s'agit là d'une décision majoritaire des huit juges de la Cour suprême (le neuvième juge, le juge Sponkja, étant décédé entre-temps), mais d'une décision partagée à cinq contre trois. Et, fait curieux, les trois juges dissidents sont les juges québécois, dont le juge en chef Antonio Lamer lui-même.

Le gouvernement Mulroney avait adopté en 1993, à la veille des élections fédérales, une série d'amendements à la Loi électorale du Canada, dont cet article 322.1.

L'article a été contesté en cour par un regroupement de journaux des chaînes Southam et Thomson (dont *The Globe and Mail*). La contestation s'était d'abord portée en Cour supérieure de l'Ontario, puis en Cour d'appel, toujours au bénéfice du gouvernement.

La Cour d'appel avait même étendu l'interdiction en question aux sondages informels, les *vox populi*.

Mais Ottawa vient d'essayer une

rebuffade en Cour suprême, qui estime que l'article 322.1 a un effet «profond» sur la liberté d'expression. «Il s'agit d'une atteinte à la circulation d'information se rapportant à la fonction démocratique la plus importante dont s'acquittent la plupart des Canadiens au cours de leurs vies.»

Le plus haut tribunal du pays estime également que le message transmis par une telle interdiction est que les médias «peuvent être muselés par le gouvernement».

Un des grands arguments invoqués par le gouvernement canadien à l'appui de sa loi était que les sondages peuvent être erronés et qu'il peut influencer le comportement de l'électeur. De plus, advenant qu'un sondage biaisé soit diffusé à la dernière minute, les personnes lésées n'ont plus le temps de répliquer de façon adéquate.

La cour se dit plutôt d'avis que la preuve fournie n'a pas du tout établi que des électeurs ont été victimes de méprise quand à l'exactitude d'un sondage. La cour fait valoir qu'il faut présumer que l'électeur canadien est un être «rationnel» capable de juger de façon indépendante de la valeur des sources d'information électorale.

Les trois juges dissidents ont pour

leur part estimé que les restrictions à la liberté d'expression découlant de l'article 322.1 constituaient une limite raisonnable à cette liberté d'expression et qu'il était important que l'information communiquée ne soit ni erronée ni trompeuse. Les dissidents font même valoir que cet article améliore en fait la qualité de l'information que reçoit le public pendant les campagnes électorales.

La FPJQ se réjouit

Le président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, Michel C. Auger, s'est réjoui hier de ce jugement. «Dans le fond, le jugement dit que ce n'est pas au gouvernement à décider de ces affaires-là», a-t-il expliqué au Devoir. «La cour dit aussi au gouvernement qu'il ne peut pas tenir pour acquis que les électeurs sont des tartes!»

Michel C. Auger a aussi fait remarquer que le gouvernement était incapable de prouver que les sondages avaient un tel effet sur le vote. «Et cet article de loi présentait des aspects absurdes, a-t-il ajouté. Comme chroniqueur politique, non seulement je n'avais pas accès aux sondages récents dans les trois derniers jours de la campagne, mais je ne pouvais même pas évoquer publiquement les sondages précédents.»

L'Association canadienne des jour-

naux s'est également réjouie de cette décision.

La réaction du professeur de science politique Guy Lachapelle était plus mitigée hier. M. Lachapelle avait recommandé à la commission Lortie, qui avait tenu des audiences sur la réforme électorale préparée par le gouvernement fédéral, d'introduire deux mesures dans la loi: un embargo de 72 heures sur les sondages et une obligation pour les médias de diffuser la méthodologie des sondages.

La cour présume que les électeurs sont capables de juger de la valeur des sources d'information électorale

Guy Lachapelle constate que le jugement laisse aux médias l'entière responsabilité de s'assurer de la validité d'un sondage et croit que ce jugement représente une étape importante puisqu'il permettra probablement de mieux baliser les sondages et leur valeur scientifique.

M. Lachapelle est également frappé par le fait que ce sont les trois juges québécois qui sont dissidents. «Ils semblent avoir été plus sensibles à l'équilibre à trouver, dit-il, alors qu'au Canada anglais, de plus en plus, la Charte est primordiale et l'individu prime avant tout. En fait, on remarque que la loi électorale fédérale a tendance à s'américaniser, et je ne serais pas surpris que devant les tribunaux, la prochaine étape soit la levée des limites aux dépenses électorales.»

Sondage SOM

Les anglophones partagent la vision de William Johnson

JEAN DION
LE DEVOIR

Ce sont les délégués qui auront le dernier mot, mais le candidat à la présidence William Johnson s'est présenté hier soir au congrès d'Alliance Québec avec d'excellentes nouvelles à se mettre sous la dent.

Comme M. Johnson l'avait lui-même prédit la veille, lors d'un débat radiodiffusé, une forte majorité de la population anglophone du Québec appuie les grands principes qu'il a définis au cours de la campagne, des idées que plusieurs, à commencer par son adversaire, la présidente en poste Constance Middleton-Hope, n'ont pas hésité à qualifier de radicales et d'utopiques.

Voilà du moins ce que révèle un sondage SOM sur l'état d'esprit des Anglo-Québécois, réalisé pour le compte de *The Gazette* et publié hier. Le sondage indique que, contrairement à ce que certains politiciens comme le chef libéral Jean Charest affirment, il n'y a pas de consensus sur les politiques linguistiques qui transcendent la barrière de la langue.

Ainsi, pas moins de 82 % des anglophones interrogés se disent en faveur d'une liberté de choix complète en matière scolaire et d'un accès universel à l'école anglaise, 80 % pensent que les clauses législatives portant sur la langue d'affichage devraient être modifiées afin d'autoriser une présence égale de l'anglais et du français, et 68 % affirment que, si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi.

Toutes ces positions sont défendues par M. Johnson, qui a évoqué, dans le cas des restrictions linguistiques, la possibilité de s'adresser aux tribunaux, voire aux Nations unies, pour corriger ce qu'il considère comme des iniquités.

Sur la question de la partition, Alliance Québec ne s'est jamais prononcée de façon ferme. Lors de son congrès de mai 1997, au plus fort de la mouvance partitionniste, AQ s'était contentée d'une déclaration de principes neutre, soulignant qu'elle comptait des membres de chaque côté de la clôture. De son côté, Mme Middleton-Hope a signé une pétition pro-unité canadienne dans sa ville de Hudson, a déclaré cette semaine, étonnamment, qu'elle «érigerait une barrière sur le pont de l'île aux Tourtes» advenant une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec, mais a ajouté qu'il n'y aura pas de telle déclaration, ce à quoi a agréé William Johnson.

Par ailleurs, cette identité de vue entre la population et M. Johnson confère à ce dernier un appui beaucoup plus important qu'à sa rivale. Parmi les gens interrogés, 23 % préféreraient le voir à la tête de l'Alliance, contre 8 % pour Mme Middleton-Hope. M. Johnson est aussi la personne qui reflète le mieux les vues de 6 % des Anglo-Québécois, contre 2 % pour la présidente d'AQ; à cet égard, c'est Jean Charest qui rafle la mise avec 52 % d'avis favorables.

Mais en tout état de cause, on peut douter qu'Alliance Québec soit au cœur des préoccupations des anglophones. Ainsi, même au terme d'une course au leadership fortement médiatisée, plus du quart d'entre eux (27 %) déclarent ne pas connaître l'Alliance, 23 % ne savent pas qui ferait le meilleur président ou refusent de répondre, et 18 % ne choisissent aucun des deux candidats.

Le congrès d'Alliance Québec a commencé hier soir, à Dorval, et se terminera demain. L'élection à la présidence, à laquelle peuvent participer 272 délégués, a lieu ce matin.

L'offre du gouvernement est rejetée

Les moyens de pression des médecins se poursuivront

MARIO SIMARD
PRESSE CANADIENNE

Même si la proposition soumise le 22 mai par le gouvernement québécois aux médecins omnipraticiens «contient certains éléments qui constituent un progrès», selon les termes du président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, Renald Dutil, elle demeure insuffisante pour que la FMOQ renonce à ses moyens de pression.

Lors d'un point de presse à l'issue de son allocution prononcée devant plusieurs centaines d'omnipraticiens réunis au Palais des congrès pour une journée d'études, hier, le D^r Dutil a évalué les mesures proposées par le gouvernement à 12,7 millions de dollars, ce qui demeure tout de même bien loin des 188 millions pour trois ans réclamés par les omnipraticiens dans le cadre des négociations pour le renouvellement de leur entente avec le gouvernement.

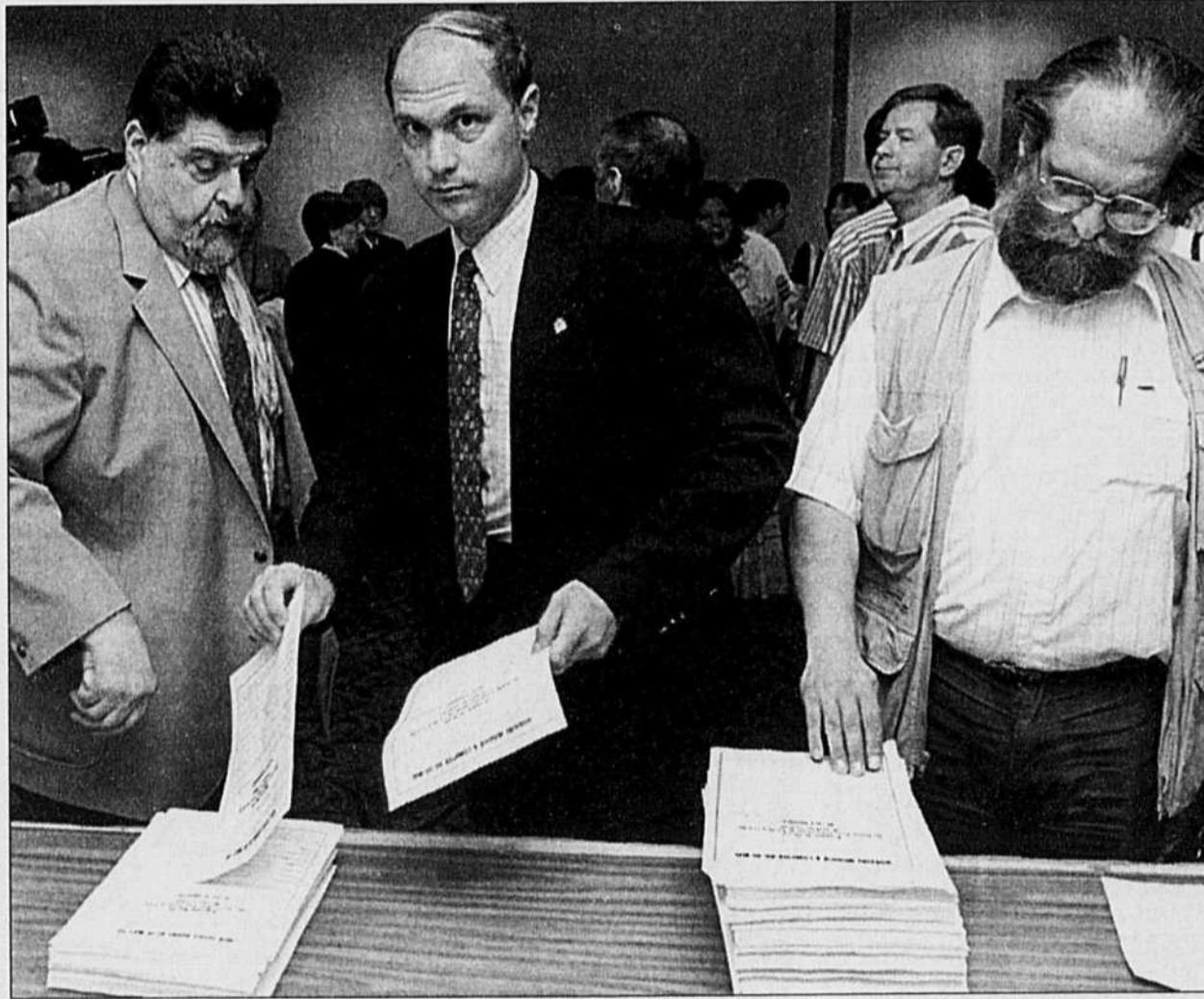
«Il y a une brèche sur certaines demandes spécifiques de la fédération», a reconnu le D^r Dutil.

«Mais tous les éléments majeurs de notre dossier ne se retrouvent pas dans ce dépôt du ministre, et là je pense aux frais de pratique, au coût de l'arrivée des nouveaux médecins, au redressement pour tenir compte de l'augmentation de la charge et des heures de travail plus longues.»

Par crainte que le gouvernement ne retarde délibérément le processus de négociations, peut-être même jusqu'au déclenchement d'élections générales à l'automne, le D^r Dutil a fait savoir que la FMOQ mettrait en œuvre les moyens de pression déjà annoncés — soit l'interruption des services à compter de 17h les jours de semaine ainsi que lors des fins de semaine et jours fériés, et ce à compter d'aujourd'hui —, sans écarter le recours à d'autres moyens de pression au cours des prochaines semaines.

Le comité exécutif de la FMOQ se réunissait d'ailleurs, hier, pour discuter de ces nouveaux moyens de pression.

«La fédération n'acceptera pas que



Des centaines de médecins omnipraticiens étaient réunis au Palais des congrès de Montréal, hier, en journée d'étude. Ils ont décidé de continuer leurs moyens de pression.

les négociations piétinent, a dit le D^r Dutil. Pourquoi avons-nous reçu une première offre écrite le 22 mai? Parce que les moyens de pression avaient déjà débuté [journée d'études du 14 mai]. Malheureusement, c'est la dynamique dans laquelle s'inscrit ce gouvernement et le ministère de la Santé.

«La seule assurance que je peux donner, c'est que les services essentiels seront toujours assurés», a-t-il ajouté.

Le principal point en litige, de l'avis de M. Dutil, est le redressement financier de trois pour cent demandé

par les omnipraticiens pour compenser l'augmentation de leur charge de travail causée par le virage ambulatoire ainsi que l'augmentation des frais de pratique. M. Dutil évalue le coût d'un tel redressement pour le gouvernement à 80 millions.

Lors de sa présentation aux membres de la FMOQ, M. Dutil a révélé que le gouvernement avait jusqu'ici consenti à l'abolition du plafond de 50 examens par jour, à rémunérer la garde en disponibilité les fins de semaine et les jours fériés, à

majorer le tarif des visites à domicile pour les personnes en perte sévère d'autonomie (le tarif serait porté à 65 \$ le jour et 100 \$ la nuit), à majorer de 12 \$ le tarif des actes nécessitant du matériel chirurgical, ainsi qu'à créer deux comités techniques, l'un qui se pencherait sur une possible majoration de la rémunération pour les services dispensés en cabinet ou dans les CLSC les fins de semaine ou les jours fériés, et l'autre sur la répartition des effectifs entre les régions ainsi que le recrutement.

Pas d'injonction envisagée

Rochon se fie au sens de l'honneur des médecins

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Pour l'instant, le ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon n'a pas du tout l'intention de réclamer une injonction pour forcer les médecins à offrir des services à leurs patients, il a plutôt choisi de faire confiance «à leur sens de l'éthique professionnelle».

Hier, en Chambre, le ministre a été longuement interrogé par le porte-parole libéral Pierre Paradis et il n'a pas cessé de répéter que la population n'a pas à s'inquiéter et que la situation est sous contrôle.

«Je fais confiance à l'honneur des médecins, a expliqué le D^r Rochon, à leur sens de l'éthique professionnelle et à l'intérêt qu'ils ont pour les malades. Ils ont dit eux-mêmes qu'ils s'assurent de maintenir le système de garde qu'il faut pour que les patients ne soient pas privés des services dont ils ont besoin.»

Cette confiance inébranlable manifestée par le ministre en faveur des médecins fait en sorte qu'il n'est évidemment pas encore question de faire appel aux tribunaux pour assurer les services d'autant plus, selon le D^r Rochon, que les négociations se poursuivent normalement malgré les sessions d'étude créées par les omnipraticiens.

«La situation est bien simple, a-t-il dit, il n'est pas question d'obtenir une injonction présentement, les médecins se sont engagés, se sont coordonnés dans chacune des régions et vont assurer les services. Alors on s'en tient à ça.»

Puisqu'au centre des négociations il y a la question de la rémunération des médecins omnipraticiens, le D^r Rochon a rappelé que des offres ont été faites et qu'elles sont présentement en discussion. S'il y a de l'argent, a-t-il dit, il est sur la table de négociation. On verra bien ce qui va se passer dans les prochains jours ou dans les prochaines semaines.

«La population, a-t-il ajouté, peut

être tout à fait tranquille. Les mesures ont été prises, les médecins se comportent de façon responsable et je pense qu'on peut leur faire autant confiance qu'à toutes les suppositions de malheurs appréhendés qui sont le lot normal de l'opposition libérale.»

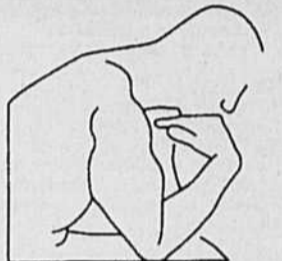
Le premier ministre Lucien Bouchard, interrogé par le chef de l'Opposition Monique Gagnon-Tremblay, a tenu le même discours. «Il faut éviter de dramatiser cette question en brandissant des menaces de loi spéciale, a-t-il dit, contre des gens qui, jusqu'à maintenant, dans l'histoire de leurs rapports avec leurs patients, se sont toujours comportés de façon impeccable.»

EN BREF

Vers un règlement pacifique

Fredricton (PC) — En dépit de la lenteur des négociations et des menaces de blocus brandies par certains autochtones, le conflit sur les droits de coupe du bois au Nouveau-Brunswick pourrait bientôt se régler, et ce, de façon pacifique, selon un porte-parole des bûcherons autochtones, Tim Paul. M. Paul, président de la Native Loggers Business Association, a indiqué hier qu'une offre de règlement, actuellement en voie de préparation, pourrait être soumise au gouverne-

ment provincial dès lundi. «Nous verrons si nous pouvons régler cela de façon pacifique, a-t-il déclaré. Ça se résume à une question de chiffres.» A titre de solution temporaire à l'impasse, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a offert aux bûcherons autochtones cinq pour cent des coupes annuelles autorisées sur les terres de la Couronne. Une telle proportion représente 250 000 m³ de bois. Toutefois, les autochtones estiment avoir droit à davantage.



Nouveauté
JONCTION

NOUVEAU PROGRAMME
DE FRANÇAIS
nouvelle TERMINOLOGIE

FRANÇAIS 1^{er} SECONDAIRE

Cahier d'apprentissage
288 pages, 13,95 \$

ÉRIC SIMARD

Le cahier d'apprentissage *Jonction* - première secondaire - a été conçu dans l'esprit du programme de français de 1995. Il couvre l'essentiel des contenus d'apprentissage relatifs au fonctionnement de la langue; grammaire de la phrase, orthographe grammaticale, conjugaison et lexicale.

Conçu pour amener l'élève à réfléchir à la grammaire, *Jonction* guide l'élève et l'enseignant ou l'enseignante à travers la démarche d'apprentissage. Les nombreuses notes explicatives, synthèses et procédures permettent également à l'élève d'utiliser *Jonction* comme outil de référence. De plus, la conception de ce cahier d'apprentissage permet son utilisation avec tous les manuels de base.

Jonction se veut un outil rigoureux, mais convivial. Il permet à l'élève d'améliorer de façon significative ses compétences en écriture et sa compréhension des phénomènes linguistiques. À l'enseignant ou à l'enseignante, il offre une planification simplifiée et un accompagnement de qualité dans l'enseignement de la langue.

LES ÉDITIONS
LA PENSÉE inc.

4243, rue Beaubien Est, bureau 1
Montréal (Québec) H1T 1S5
Téléphone: (514) 593-1144
Sans frais: 1 800 667-5442
Télécopieur: (514) 593-6380
Adresse Internet: http://www.lidex.qc.ca

Les Projets
EUROPA
Phase III

Unique à
OUTREMONT

L'Architecture: La direction d'une architecture originale, moderne et audacieuse.

Maison de ville
Splendides finitions
Solaire
Terrasse
Foyer
Garage

272-1010
Mario Fuchs
Groupe Sauton Immobilier

À partir de 109 000 \$
Visites libres
Salle de montre
et chantier
889, av. de l'Épée
Sam.-dim. 13h à 16h

NORD

LES ACTUALITÉS

Au Carrefour de théâtre de Québec

Showtime: le défaut de ses qualités

SHOWTIME

Texte: Tim Etchells et Forced Entertainment. Mise en scène: Tim Etchells. Bande sonore: John Avery. Scénographie: Richard Lowdon. Éclairage: Nigel Edwards. Une production de Forced Entertainment présentée les 28, 29 et 30 mai au Périscope (Québec).

HERVÉ GUAY

Des deux spectacles anglais invités au Carrefour de théâtre de Québec, Showtime est certes celui qui risque le plus de désarçonner les festivaliers. Pour la bon-

ne raison que ce spectacle remet en cause l'idée que nous nous faisons d'une représentation théâtrale. En fait, si l'on évoque ici les attentes des spectateurs, c'est pour mieux les déjouer, pour lui faire des propositions plus audacieuses. Bref, Forced Entertainment opte pour la confrontation, décidée à secouer quelques-unes des conventions dramatiques les plus ancrées. Plus concrètement, l'action se déroule dans un décor de dizaines de boîtes de carton et de ballons de couleurs variées. Vont bientôt y intervenir un acteur qui tente tant bien que mal d'établir des liens avec le public, un type qui se pointe nu sur scène, des comédiens costumés en arbre, un chien à la triste figure ainsi qu'un jeune homme qui a la particularité de se souiller de spaghetti en boîte. Le ventre ainsi barbouillé, affalé comme un blessé par balles, il doit

répondre à une série de questions, de celles que l'on pose ordinairement dans des circonstances plus graves, mais aussi quelques-unes qui sont aussi loufoques que la situation dans laquelle ce dernier se trouve. Il va sans dire qu'il est inutile de chercher une montée dramatique traditionnelle dans Showtime. Tout comme il est insensé d'essayer de décortiquer la psychologie de ces personnages en goguette, ou de voir en quoi le décor ou leurs costumes viennent appuyer la situation dramatique. Nulle construction linéaire dans Showtime, qui privilégie, bien entendu, la juxtaposition d'éléments disparates, le contraste momentané, quand ce n'est pas l'interférence organisée. Le paradoxe d'un tel spectacle, qui pose pourtant un nombre considérable de questions, c'est que s'il par-

vient à déstabiliser le spectateur dont les habitudes théâtrales sont plutôt classiques, il tend en même temps à le confirmer dans l'idée que le théâtre expérimental n'est pas porteur de sens, qu'il ne se situe qu'en réaction à l'autre. Par ailleurs, ceux qui fréquentent déjà ce type de théâtre ne verront sans doute rien de bien extravagant dans Showtime, sinon un exercice de style réussi. Effectivement, il s'y trouve une foule de double-sens et de trouvailles rafraîchissantes, rendus par des acteurs minutieux. Voilà par quoi ce spectacle se démarque surtout d'une certaine recherche théâtrale, en quête d'une originalité toujours plus fuyante. Ici, la mesure et la justesse des interprètes en disent davantage sur la qualité de l'expérimentation que l'ensemble de la production qui a le défaut de ses qualités.



Commission des transports du Québec



La Commission regroupe par rubrique les avis devant être publiés conformément à la Loi sur le camionnage (L.R.Q. 1987, c. C. 5.1), la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, c. 35), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12), la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) la Loi sur les chemins de fer (L.Q. 1993, C.75) et aux règlements en découlant. Ces avis contiennent un résumé des natures de demandes introduites à la Commission. À l'occasion, la Commission publie aussi des informations susceptibles d'intéresser les demandeurs et les titulaires de permis.

Le texte complet d'une demande peut être consulté aux :

Bureau de Québec : (418) 643-5694 200, Chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1R 5V5

Bureau de Montréal : (514) 873-6424 545, boulevard Crémazie Est, bureau 1000 Montréal (Québec) H2M 2V1

Ligne sans frais : 1-888-461-2433

Adresse internet de la C.T.Q. : http://www.ctq.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture de nos bureaux : 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention : 10 jours de la publication

M98-16066-1 LAURENT CLICHE AUTOS INC. (Autobus Pelletier-Sherbrooke) 1979, rue King Est Fleurimont QC J1G 5G7 PROC. : VAILLANCOURT GUERTIN ET DEMANDEUR-CEDANT LOCATION DE L'ESTRIE (1995) INC. 4141, King Ouest Sherbrooke QC J1L 1P5 TRANSFERT : 8-M-000916-001B Transport Nolisé

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention : 21 jours de la publication

M98-16004-2 Ederly, Yakov 7111, avenue Kildare Côte-Saint-Luc QC H4W 1C2 MODIFICATION : SCOLAIRE Demande d'ajouter à son territoire les écoles suivantes: Académie Salomon Schechter, Académie Hebrew et Bialik High School.

M98-16025-7 TRANSPORT ADIRONDAK INC. 505, boul. de Maisonneuve Est, 3e étage Montréal QC H2L 1V1 PROC. : BROUILLETTE CHARPENTIER FOURNIER S.E.N.C. MODIFICATION D'HORAIRE, PARCOURS ET/OU FREQUENCE: INTERURBAN 8-M-001021-001A Territoire : De Montréal et Longueuil à la frontière Québec-Etats-Unis. Affichage : Du 23 mai 1998 au 1er juin 1998

M98-16026-5 AUTOBUS INTER-CITÉ (1986) LTÉE 438, rue Saint-Jean Granby QC J2G 2H4 PROC. : Me Pierre Morissette RENOUELEMENT : NOLISÉ 6-M-001072-002A Durée : 5 ans

M98-16028-1 ALBERT BRAULT & FILS INC 1409, chemin St-Louis Beauharnois QC J6N 3B8 RENOUELEMENT : NOLISÉ 1-M-000160-001E Durée : 5 ans

M98-16044-8 JARDIN D'ENFANTS LA CAPUCINE INC. 415, rue Van Dyck Brossard QC J4W 2E4 RENOUELEMENT : SCOLAIRE 5-M-000836-002A Durée : 5 ans

M98-16069-5 AUTOBUS LASSALLE LTÉE 149, rue West, C.P. 370 Shawville QC J0X 2Y0 DEMANDE : ABONNEMENT Territoire : De Pontiac (Partie Quyon) et Hull (Parc de la Gatineau) à la Frontière Québec - Ontario en direction d'Ottawa et de Fitzroy Harbour Clientèle : Jeunes du camp d'été B'Nai Brith du Québec et de l'Ontario Horaire/fréquence : Du lundi au vendredi de la fin juin à la fin août de chaque année. Conditions/restrictions : Le service sera effectué avec des autobus affectés au transport des élèves. A chaque année le service sera offert de la fin juin à la fin août. Catégorie : A2-A5 Durée : 5 ans

M98-11077-7 Pettiquay, Pierre (TRANSPORT PETTIQUAY ENR.) Via Sanmaur, C.P. 42 Wemotaci QC G0X 3R0 DEMANDE : ABONNEMENT Territoire : De Wemotaci à La Tuque et Shawinigan Clientèle : Population Atikamekw de Wemotaci (rendez-vous médicaux, consultations médicales) Horaire/fréquence : Disponible à la C.T.Q. Conditions/restrictions : Le permis est conditionnel au maintien en vigueur du contrat avec le Conseil de bande de Wemotaci. Catégorie : A6 Durée : 5 ans

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention : 10 jours de la publication

M98-16023-2 Aber, Housseine 2343, rue de Verone Laval QC H7M 3C4 ET DEMANDEUR-CEDANT Jolin, Noël 520, rue Patenaude Laval QC H7G 3G3 TRANSFERT : 8-M-215324-001A A-08 Laval

M98-16024-0 Poirier, Régis 1054, rue Laperle Rock Forest QC J1N 2L4 PROC. : Me Richard Laprise ET DEMANDEUR-CEDANT Laroux, Patricia 671, Ranger Sherbrooke QC J1E 2R1 TRANSFERT : 2-M-216419-001A A-43 Sherbrooke

M98-16031-5 2854-8592 QUEBEC INC. 7474, boul. Provencher Saint-Léonard QC H1S 2V8 ET DEMANDEUR-CEDANT Sabir, Ess-Saïd 155, boul. Deguire, app. 402 Saint-Laurent QC H4N 1N9 TRANSFERT : 9-M-217220-001A A-11 Montréal

M98-16032-3 Beaulieu, Dominique 2641, rue Hogan, app. 15 Montréal QC H2K 2T5 ET DEMANDEUR-CEDANT Jolin, Yvan 18, Boisjoli Auteuil Laval QC H7H 1C5 TRANSFERT : 1-M-213821-001A A-08 Laval

M98-16035-6 St-Laurent, Linda 473, rue Terry-Fox Mascouche QC J7K 3S5 PROC. : Me Jean Chayer ET DEMANDEUR-CEDANT Guernier, Lucienne 5226, boul. Cavendish Montréal QC H4V 2R5 TRANSFERT : 2-M-208697-001A A-11 Montréal

M98-16039-8 Vaudry, Jean-Guy 10625, rue du Plain Air Mirabel QC J7J 1W3 ET DEMANDEUR-CEDANT Jolin, Yves 1256, Terrasse Dupont Laval QC H7Y 1E9 TRANSFERT : 6-M-209626-001A A-08 Laval

M98-16041-4 Morse, André (Taxi André Morse) 934, rue Bernard Pilon McMasterville QC J3G 1L6 ET DEMANDEUR-CEDANT Transporteurs S & J 1775, av. Surrey Dorval QC H9F 1W9 TRANSFERT : 9-M-217774-002A Limousine de Grand Luxe La Province de Québec

M98-16057-0 Belkhadir, Driss 3350, Rolland Longueuil QC J4L 3T4 ET DEMANDEUR-CEDANT Fournier, Jean-Guy 228, boul. Fréchet Chamby QC J3L 2Z5 TRANSFERT : 0-M-215637-001A Région 205701 Chamby Formée de : Chamby, Carignan

M98-16058-8 Leroux, Rollande 467, rue Catherine Lachute QC J8H 1G7 ET DEMANDEUR-CEDANT Lamoureux, Robert 58, rue des Hirondelles Lachute QC J8H 2Z3 TRANSFERT : 9-M-217097-001A A-07 Lachute

M98-11193-2 Cormier, Léonard (TAXI CORMIER ENR) 425 avenue E. Keays, app. 24, C.P. 1839 Chandler QC G0C 1K0 ET DEMANDEUR-CEDANT Poirier, Nelson 636, des Rosaïes G0C 1K0 TRANSFERT : 7-Q-206476-001A Région 202021 Chandler Formée de : Pabos, Chandler

M98-11197-3 Lemay, Marcel 1217, rue Collin Val-Bélair QC G3K 2K2 PROC. : MARTIN, FECTEAU, ROY ET DEMANDEUR-CEDANT Sanschagrin, Thérèse 5140, rue Pothier Québec QC G2E 6A1 TRANSFERT : 4-Q-205000-001A A-36 Québec

M98-11202-1 Dubord, Steven 02-2100, rue Ste-Marguerite Trois-Rivières QC G8Z 4N3 ET DEMANDEUR-CEDANT Dubord, Madeleine Turcotte 257, rue Principale Ste-Cécile-de-Lévrard QC G0X 2M0 TRANSFERT : 2-Q-203312-001A A-40 Trois-Rivières

M98-11187-3 Guerrero, Rosalba 2291, boul. du Royaume Chicoutimi QC G7H 5B3 PROC. : DUMONT, DUGUAY & ASSOCIÉS ET DEMANDEUR-CEDANT Verreault, Raymond 600, av. Wilfrid-Laurier, app. 512 Québec QC G1R 2L5 TRANSFERT : 6-Q-205883-001A A-36 Québec

M98-11202-1 Dubord, Steven 02-2100, rue Ste-Marguerite Trois-Rivières QC G8Z 4N3 ET DEMANDEUR-CEDANT Dubord, Madeleine Turcotte 257, rue Principale Ste-Cécile-de-Lévrard QC G0X 2M0 TRANSFERT : 2-Q-203312-001A A-40 Trois-Rivières

M98-15982-0 9038-6970 QUÉBEC INC. 3355, Place Decelles, app. 302 Montréal QC H3S 1X3 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-15991-1 COURREX COURRIER INTERNATIONAL INC. 9495, route Transcanadienne Saint-Laurent QC H4S 1V3 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-16000-0 CAMSCO EXEL INC. 365, boul. de la Concorde, suite 5 Laval QC H7N 1J4 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-34-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-16019-0 LOGISTIQUE INTERNATIONALE CAMERON INC. 451, rue Principale Hudson QC J0P 1H0 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-16038-0 OLIGEL DISTRIBUTION INC. 2775, rue Bourdage Nord Saint-Hyacinthe QC J2S 5S3 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-16048-9 3384438 CANADA INC. (Kural Truckline) 8044A, rue Browning Lasalle QC H8N 2G1 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-16053-9 9059-7683 QUEBEC INC. 70, chemin High Forest Sawyerville QC J0B 3A0 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-16056-2 LOGISTIQUES CALMATT INC. 1995, avenue Ward Saint-Laurent QC H4M 1T3 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-16058-8 Abtahi, Atta Ollah (Transport Atta) 6630, rue Sherbrooke Est Montréal QC H4S 1N7 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-16064-6 Saheb, Amar (Ali Baba Transports Magiques) 51, rue Chatillon Dollard-des-Ormeaux QC H9B 2B9 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-16070-3 LAURENDELLE INC. 35, rue De Cahors Morin-Heights QC J0R 1R1 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-11172-6 Paquin, Claude (Remorquage Claude Paquin Enr.) 2682, rue St-Dominique Jonquières QC G7X 6P4 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupe 35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-11187-3 9000-8541 QUÉBEC INC. (Transports M.D. Enr.) 113, avenue Dufour Dolbeau-Mistassini QC G8M 2M7 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 07-26-32-34-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-11181-7 9007-1937 QUÉBEC INC. 425, route Saint-Tite QC G0X 3H0 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupe 35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-11182-5 2735-8860 QUÉBEC INC. 627, boul. Charest Ouest Québec QC G1N 2B8 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 32-35

M98-11185-8 TRANSPORT SIGNAL INC. 142, rue Principale Nord, C.P. 359 Saint-Jean-de-Dieu QC G0L 3M0 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupe 35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-11187-4 UNIMAT EXPRESS INC. 707, avenue du Phare Est Matane QC G4W 1A9 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-11188-2 9063-0039 QUÉBEC INC. 131, rue Bédard, C.P. 372 Sainte-Thérèse QC G0X 3G0 DEMANDE : TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC Biens : Groupes 32-35 Toutes les MRC, tous les territoires et toutes les communautés urbaines

M98-15984-6 TRANSPORT MJT INC. 180, rue Mercier Saint-Jean-sur-Richelieu QC J3B 6G9 ET DEMANDEUR-CEDANT JEAN-PAUL TRAHAN LIMITÉE 178, rue Mercier Saint-Jean-sur-Richelieu QC J3B 6G9 TRANSFERT : 2-M-500622-001A Région 6 - Matières inscrites au permis

M98-16011-7 DENIS VIVARAIS TRANSPORT INC. 5148, rue Bal Moral Pierrefonds QC H8Z 2N2 ET DEMANDEUR-CEDANT Tremblay, Edmour 161, rue Saint-Cyr Montréal-Est QC H1B 4T4 TRANSFERT : 8-M-504057-002A Région 10 - Toutes matières

M98-16012-5 TRANS-EXCAV INC. 1140, rue Dusseault L'Assomption QC J5W 2R7 ET DEMANDEUR-CEDANTE EXCAVATION RO-BEX INC. 160, rue Principale Huberdeau QC J0T 1J0 TRANSFERT : 7-M-515229-001A Région 6 - Toutes matières

M98-16014-1 Gravel, Stéphane (Les entreprises S. Gravel) 201, rue Legault Blainville QC J7E 4H5 ET DEMANDEUR-CEDANT LES ENTREPRISES MARTIN PIGEON INC. 800, chemin du Golf L'Assomption QC J5W 1J9 TRANSFERT : 7-M-514987-001A Région 6 - Toutes matières

M98-16015-8 TRANSPORT MARCEL DUMONT INC. 10630, boul. Henri-Bourassa Montréal QC H1C 1S4 ET DEMANDEUR-CEDANT Imbeault, Monique 12275, boul. St-Jean Baptiste Montréal QC H1C 1S4 TRANSFERT : 6-M-516392-001A-002A Région 10 - Toutes matières

M98-16016-6 Mainville, Sylvain (Les entreprises S. Étienne Saint-Pierre QC J0V 3B0 ET DEMANDEUR-CEDANT Mainville, Rémi 318, rang Saint-Étienne Saint-Pierre QC J0V 3B0 TRANSFERT : 4-M-508375-005A Région 6 - Toutes matières

M98-16020-8 Lauzon, Ghyslaine 318, rang Saint-Étienne Saint-Pierre QC J0V 3B0 ET DEMANDEUR-CEDANT Mainville, Rémi 318, rang Saint-Étienne Saint-Pierre QC J0V 3B0 TRANSFERT : 4-M-508375-004A Région 6 - Toutes matières

M98-16045-5 Duquette, Bernard 440, rang Montcalm Sainte-Julienne QC J0K 2T0 ET DEMANDEUR-CEDANT 9028-7368 QUÉBEC INC. 3925, rue Leman Laval QC H7E 4V7 TRANSFERT : 7-M-515732-001A Région 10 - Toutes matières

M98-16050-5 9062-4669 QUÉBEC INC. 5, rue Labelle Ouest Laverlochère QC J0Z 2P0 ET DEMANDEUR-CEDANT Lambert, Richard (Transport R. Lambert Enr) 5, rue Labelle Ouest Laverlochère QC J0Z 2P0 TRANSFERT : 5-M-512418-001A Région 8 - Toutes matières

M98-16060-4 9003-2814 QUÉBEC INC. 76, rue des Cèdres Labelle-sur-Quévillon QC J0Y 1X0 PROC. : Me Doris Ratté ET DEMANDEUR-CEDANT LES TRANSPORTS MIGNEAULT INC. 381, 2e Rue Chibougamau QC G8P 1M4 TRANSFERT : 0-M-512074-002B Région 8 - Toutes matières

M98-16071-1 TRANSPORTS DE L'EST ENR 878, route 222, C.P. 27 Saint-Denis-de-Brompton QC J0E 1Y0 MAINTIEN : 1-M-516363-001A

M98-11184-1 LES ENTREPRISES RENÉ OUELLET & FILS INC. 22, chemin Kempt Matapédia QC G0J 1V0 ET DEMANDEUR-CEDANT ENTREPRISES REGIS LITALIEN & FILS INC. 29, rang de l'Église Nord L'Ascension-de-Notre-Dame QC G0J 1R0 TRANSFERT : 5-Q-510259-003A Région 1 - Matières inscrites au permis

M98-11189-0 TRANSPORTS JACQUES RIOUX INC. 330, rue Principale St-Gabriel-de-Rimouqui QC G0K 1M0 ET DEMANDEUR-CEDANT LES ENTREPRISES C.T.E. INC. 48, 3e Avenue Ouest, C.P. 1450 Sainte-Anne-des-Monts QC G0E 2G0 TRANSFERT : 1-Q-508814-003A Région 1 - Toutes matières

M98-11194-0 JACQUES FLOURDE TRANSPORT INC. 137, rue Laval, app.2 Rivière-du-Loup QC G5B 1V8 PROC. : Me Brigitte Emond ET DEMANDEUR-CEDANT N. SIMARD & FRERES INC. 1210, rue St-Edouard Saint-Urbain QC G0A 4K0 TRANSFERT : 4-Q-507850-004A Région 3 - Toutes matières

M98-11198-1 Fournier, Jacques O. 6, rue de la Rivière Grande-Valleé QC G0E 1K0 PROC. : Me Brigitte Emond ET DEMANDEUR-CEDANT Gleeton, Denis 522, route 132, C.P. 58 Cloridome QC G0E 1G0 TRANSFERT : 4-Q-507520-001A Région 1 - Toutes matières

M98-11200-5 9020-8202 QUÉBEC INC. 121, Portage des Mousseux, app. 3 Port-Cartier QC G5B 1E2 MAINTIEN : 2-Q-511664-001A

M98-11203-9 TRANSPORT CAISSY ET OUELLET INC. 264, boul. Ste-Anne Est Sainte-Anne-des-Monts QC G0E 2G0 ET DEMANDEUR-CEDANT Debigaré, Roch 158, route 132 Est, C.P. 247 Rimouski QC G0C 2Z0 TRANSFERT : 9-Q-506576-001A Région 1 - Toutes matières

M98-11206-2 9001-8086 QUÉBEC INC. 182, rue Ouellet Rimouski QC G5L 4R5 ET DEMANDEUR-CEDANT EXCAVATION WALTER GAGNE INC. 182, rue Ouellet Rimouski QC G5L 4R5 TRANSFERT : 5-Q-510085-002A Région 1 - Toutes matières

M98-11208-8 TRANSPORT SEBASTIEN GAGNE INC. 14, rue de L'Espérance Chute-aux-Outardes QC G0H 1C0 PROC. : LES AVOCATS POUJOT L'ÉVEUR S.E.N.C. ET DEMANDEUR-CEDANT LESAGE TRANSPORT LTÉE 8, rue des Camps Fermont QC G0G 1J0 TRANSFERT : 6-Q-505407-007A Région 9 - Toutes matières

M98-11208-8 TRANSPORT SEBASTIEN GAGNE INC. 14, rue de L'Espérance Chute-aux-Outardes QC G0H 1C0 PROC. : LES AVOCATS POUJOT L'ÉVEUR S.E.N.C. ET DEMANDEUR-CEDANT LESAGE TRANSPORT LTÉE 8, rue des Camps Fermont QC G0G 1J0 TRANSFERT : 6-Q-505407-007A Région 9 - Toutes matières

M98-11171-8 TRANSPORTS EN VRAC DE CHAMPLAIN INC. 179, rue Principale Saint-Stanislas QC G0X 3E0 RENOUELEMENT : 8-Q-52415P-002D

M98-11157-7 TRANSPORTS EN VRAC DE LAVIOLETTE INC. 481, rue Frigon, C.P. 177 Saint-Tite QC G0X 3H0 RENOUELEMENT : 7-Q-52411P-002D

M98-11171-8 TRANSPORTS EN VRAC DE DRUMMOND INC. 711, rue St-Pierre, app. 1 Drummondville QC J2C 2W8 RENOUELEMENT : 8-Q-52416P-003D

M98-11176-7 TRANSPORTS EN VRAC DE NICOLET INC. 16980, boul. des Acadiciens, C.P. 577 Bécancour QC G0X 2T0 PROC. : JOLI-COEUR, LACASSE, LEMIEUX, SIMARD, ST-PIERRE RENOUELEMENT : 4-Q-52417P-003D

M98-11186-6 TRANSPORTS EN VRAC D'ARTHABASKA INC. 33, Crochetière Victoriaville QC G6P 6Z9 RENOUELEMENT : 9-Q-52410P-002D

M98-11196-5 TRANSPORTS EN VRAC DE MASKINONGE INC. 241, Désaulniers Yamachiche QC G0X 3L0 RENOUELEMENT : 5-Q-52412P-002D

M98-11129-6 9005-6425 QUÉBEC INC. C.P. 42 Saint-Augustin QC G0G 2R0 RENOUELEMENT : CLASSE II MARCHANDISES GÉNÉRALES 5-Q-700207-001B

M98-11137-9 Monger, Chantal (SERVICE MARIN DE NOLISEMENT) C.P. 54 Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent QC G0G 1N0 RENOUELEMENT : CLASSE I-A PASSAGERS 7-Q-700130-002B CLASSE IV CHARTE-PARTIE 7-Q-700130-003B

M98-11142-9 URGENCE MARINE INC. Section 110 N, Port de Mill., C.P.511 Montréal QC H1B 5P3 PROC. : Me Céline Trudeau RENOUELEMENT : CLASSE II MARCHANDISES GÉNÉRALES 2-Q-700218-001A

M98-11144-5 Bouchard, Gaétan 16, rue St-Laurent Sept-Îles QC G4R 1A2 PASSAGERS 5-Q-700215-001A

M98-11145-2 TRANSPORT IGLOOKLIK INC. Edifice Sutherland 3e, Section 47 Port de Montréal, C.P. 186, Succ. M Montréal QC H1V 3L8 RENOUELEMENT : CLASSE II MARCHANDISES GÉNÉRALES 2-Q-700200-001A

M98-11146-0 MUNICIPALITE DE LA COTE NORD DU GOLFE ST-LAURENT Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent QC G0G 1G0 RENOUELEMENT : CLASSE II MARCHANDISES GÉNÉRALES 8-Q-700089-005A CLASSE I-A PASSAGERS 8-Q-700089-006A

M98-11150-2 EXCURSIONS MARITIMES CHARLEVOIX INC. 35, rue Royale Ouest L'Île-aux-Coudres QC G0A 3J0 RENOUELEMENT : CLASSE III MARCHANDISES EN VRAC 4-Q-700083-001B CLASSE IV : CHARTE-PARTIE 4-Q-700083-002B

M98-11151-0 9000-8186 Québec Inc. (Taxi des Îles enr.) 124, rue St-Louis Montmagny QC G5V 1M8 RENOUELEMENT : CLASSE I-A PASSAGERS 3-Q-700191-001A CLASSE IV CHARTE-PARTIE 3-Q-700191-002A

M98-11152-8 NAVCO NORD INC. Gros-Mécatina QC G0G 1T0 RENOUELEMENT : CLASSE IV CHARTE-PARTIE 6-Q-700206-001A

M98-11154-4 LES BATEAUX DE PECHE DU CAPITAIN JEAN INC. 56, rue Principale, C.P. 145 Percé QC G0C 2L0 RENOUELEMENT : CLASSE I-A PASSAGERS 5-Q-700173-001C CLASSE IV : CHARTE-PARTIE 5-Q-700173-002C

M98-11156-9 Fraser, Jacques Chemin Principal Notre-Dame-des-Sept-Douleurs QC G0L 1K0 RENOUELEMENT : CLASSE I-A PASSAGERS 0-Q-700178-001E

M98-11158-5 OCEAN TRANSPORT MARITIME INC. 105, rue Abraham-Martin, suite 500 C.P. 1963, Terminus Québec Québec QC G1K 7M1 RENOUELEMENT : CLASSE IV CHARTE-PARTIE 1-Q-700185-001D

M98-11159-3 FEDNAV LIMITÉE 1000, rue de la Gauchetière Ouest, suite 3500 Montréal QC H3B 4W5 PROC. : STIKEMAN, ELLIOTT RENOUELEMENT : CLASSE III MARCHANDISES EN VRAC 4-Q-700208-001A

M98-11161-9 CHANTIER NAVAL MATANE INC. 1460, rue Matane-sur-Mer, C.P. 204 Matane

LE DEVOIR

POLITIQUE

Revue de presse

La paix en Irlande, la bataille au Canada

L'affaire Levine a continué cette semaine à nourrir les pages d'opinion de la presse canadienne-anglaise. À mesure que la poussière retombe, les positions se clarifient. Suite et (espérons...) fin d'une polémique.

Antoine Robitaille
Le Devoir

On croyait bien que tout avait été dit sur «l'affaire Levine». Mais les événements marquants ont ceci de particulier que nul journal, nul chroniqueur, ne peut manquer d'en faire mention. Quitte à y revenir.

Richard Gwyn racontait mercredi dans *The Toronto Star* qu'il causait paix en Irlande autour de son barbeque, avec des amis, quand il s'est rendu compte d'un fait troublant: «Le seul conflit ethnique séculaire subsistant toujours au sein des pays développés et démocratiques est celui, au Canada, qui oppose les Québécois et les autres Canadiens» («and the rest of us»).

Certes, convient le chroniqueur, on ne peut pas vraiment comparer les violences en Irlande et notre débat somme toute civilisé, sauf pour quelques soubresauts, telle l'affaire Levine. Mais, insiste Gwyn, les Irlandais, eux, «ont au moins commencé à s'affranchir de l'histoire. Nous n'en sommes pas encore là». En Irlande, chaque partie a accepté d'avouer ses torts, rappelle Gwyn, qui attribue cette ouverture à l'économie de cette île, qui s'est beaucoup améliorée ces dernières années, rattrapant même celle de l'Angleterre. «Les Irlandais ne se perçoivent donc plus comme des victimes. Ils s'affirment de plus en plus comme des Européens et non plus comme une simple tribu sur les bords des îles Britanniques.»

Quelles leçons tirer de ce processus de paix? Gwyn reste allusif.

Tout le contraire chez Ernest Cadegan, du *Daily News* de Halifax, qui tirait, mardi, les leçons de l'affaire Levine. Citant Nietzsche en ouverture de son texte — «La folie est rare chez l'individu, mais dans les partis, les nations et les époques, elle est la règle» —, il affirmait que «les deux côtés ont été atteints par la folie» dans l'affaire Levine. Selon lui, la folie à Ottawa s'explique par le fait que, dans cette région, le «bilinguisme [...] est ressenti comme une plaie douloureuse. Aucune autre région du pays n'a subi avec autant d'impact cette politique, où le préalable de pouvoir fonctionner dans les deux langues a brisé ou propulsé plusieurs carrières.»

La tension créée par le bilinguisme s'est d'autant plus accentuée avec les coupes budgétaires. «À cela, il faut ajouter l'interminable crise de l'unité nationale et la rhétorique enflammée et malhonnête du mouvement souverainiste québécois.» Voilà, selon Cadegan, qui ne justifie pas mais explique la réaction des gens d'Ottawa; réaction qui devrait nous faire prendre conscience d'une chose: «Le divorce Canada-Québec ne peut être qu'un événement imprégné de rancoeur» (une opinion trouvée aussi sous la plume de Douglas Fisher, du *Toronto Sun* de dimanche).

L'intolérance tolérable

Ernest Cadegan enchaîne avec une réflexion sur l'idée de tolérance. S'inspirant d'un chroniqueur de *Newsweek*, il affirme que la tolérance, c'est bien joli, mais qu'«elle constitue un symptôme

d'une forme contemporaine de décadence» quand elle «est fondée sur une absence de croyance solide». Dans certains cas, donc, la tolérance peut être une démission. Un relativisme confortable. Réagir, juger, cela peut parfois être un signe de rigueur, de courage. C'est ce que Cadegan voit chez les opposants de Levine: «Par leur refus de la nomination d'un séparatiste présumé, ils ont montré qu'ils manquent de tolérance pour ceux qui veulent détruire le Canada. Et ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose.»

Les propos de Cadegan faisaient écho à ceux du célèbre chroniqueur Alan Fotheringham, qui écrivait samedi dernier dans *The Financial Post* et dans le *Toronto Sun* que le problème de Levine était le suivant: «Il ne croit pas au pays». Réplique de Rick Slutin, dans *The Globe and Mail* d'hier: «Quoi? Le Canada est-il maintenant devenu une religion?»

«C'est vrai, ce serait bien plus facile d'être tolérant s'il n'y avait rien qui nous dérangeait dans ce monde», rétorque-t-il, ironique.

Séparer ou non le travail et les opinions

En éditorial, *The Financial Post* exprimait mardi une position contraire à celle de son chroniqueur Fotheringham. Le FP, en s'appuyant sur la Charte des droits et libertés, plaide pour une distinction claire entre sphères du travail et du politique. «Ce pays [...] accueille des réfugiés qui fuient leur pays parce qu'ils ont des raisons de croire qu'ils pourraient être persécutés pour des motifs raciaux, religieux, [...] ou liés à des opinions politiques.» Pourquoi nous permettrions-nous d'avoir deux poids deux mesures en terre canadienne, s'interroge en substance le FP?

À ce principe de la séparation des sphères, deux quotidiens d'Ottawa ont répliqué, cette semaine. Dans le *Sun*, c'est le chroniqueur Douglas Fisher, qui rappelait mercredi que Lucien Bouchard avait été embauché comme ambassadeur à Paris sous prétexte que ses opinions politiques ne comptaient pas. «Personne ne saura jamais s'il était alors un cheval de Troie conscient ou non.»

Le même exemple a été repris en éditorial par *The Citizen*, mardi, qui rejetait la séparation travail-politique pour réitérer sa position en faveur d'une démission volontaire de Levine. «Lucien Bouchard ne sera sûrement plus jamais nommé ambassadeur du Canada à Paris. [...] On sait de même qu'un néonazi avoué ne serait jamais pressenti pour occuper quelque poste public d'importance que ce soit.»

Il ne faut voir ici aucune identification entre le PQ et un parti nazi, insiste *The Citizen*. Mais simplement «un test pour ce que l'on entend par «opinion politique», qui doit intervenir ou non dans le choix d'une nomination». Le journal affirme enfin que le cas de Levine a révélé qu'il existe bien un «seuil au-delà duquel» les opinions politiques doivent être prises en compte lors d'une nomination à des postes publics. Dans le cas de Levine, *The Citizen* répète qu'il y avait de quoi s'interroger.

Manning est prêt à risquer gros pour voir triompher les réformistes

Le projet du chef suscite la méfiance des délégués

Le chef réformiste Preston Manning a livré hier soir son plaidoyer le plus passionné en faveur d'un réalignement politique qui ouvrirait la porte à un gouvernement fidèle aux principes réformistes. Il ne croit pas que son parti doive abandonner son nom ou son chef, mais si cela est nécessaire pour bâtir l'alliance nécessaire, il est prêt à payer ce prix.

MANON CORNELLIER
LE DEVOIR

London — Le Canada a un besoin urgent d'un gouvernement fondé sur les principes réformistes. La situation est si grave aux yeux de Preston Manning qu'il serait prêt, si nécessaire, à voir son parti perdre son nom et lui-même céder sa place, a-t-il soutenu hier devant ses partisans réunis en congrès biennal.

Il a toutefois avoué ne pas croire ni souhaiter en arriver là. Au contraire. «Je suis votre chef, et je dois préciser que j'attends deux choses de l'alternative unie: je veux que nous formions le gouvernement ensemble, et, avec votre soutien, je veux diriger ce gouvernement», a-t-il pris soin de préciser devant plus de 2000 partisans.

Il convient que l'entreprise n'est pas sans risque, mais il est prêt à le prendre si cela fait triompher ses idées. «Risquons-nous le leadership d'un tel mouvement? Est-ce que je risque le poste de chef que vous m'avez accordé ces onze dernières années? La réponse franche à cette question est oui! Mais si, en tant que chef, j'estime que ce risque vaut la peine d'être couru — si le

résultat d'un tel risque serait la création d'un parti au pouvoir fondé sur les principes réformistes, sous la grande bannière réformiste —, pourquoi ce risque devrait-il nous faire hésiter?»

M. Manning a dressé un bilan sévère des réalisations libérales et réitéré les grands axes du programme réformiste pour mieux illustrer la nécessité d'un changement de gouvernement à Ottawa. «Le Canada est devenu un pays en attente — un pays de files d'attente. [...] N'est-il pas temps de laisser quelqu'un d'autre faire le travail?», a-t-il demandé avant d'exprimer le sentiment d'urgence.

Citant en exemple les pères de la Confédération, Preston Manning a demandé à ses supporters d'envisager un réalignement politique qui viserait avant tout les partisans de partis politiques provinciaux, en particulier les conservateurs albertains, ontariens et manitobains, et les supporters de différents partis d'un bout à l'autre du pays. Il a même évoqué la nécessité de rejoindre les Québécois, dont les souverainistes modérés qu'il croit attirer par ses idées de rééquilibrage des pouvoirs.

La première étape du processus

qu'il propose serait la tenue, au début de 1999, d'une assemblée spéciale dont le but serait de «rassembler sous un même toit politique» des gens qui appuient les grands principes réformistes de réforme du fédéralisme et de responsabilité fiscale, sociale et démocratique. L'autre objectif consistait à «élaborer une plateforme et un plan d'action politiques pour faire élire à la Chambre des communes une majorité» de ces députés aux prochaines élections fédérales.

Conscient des réticences de ses troupes, il a insisté sur le fait que les résultats de la rencontre leur seraient soumis. «C'est vous qui avez le dernier mot.» Le chef réformiste a aussi tenté de dissiper la confusion générée par son idée. Il a souligné qu'il ne s'agissait pas d'une union de la droite, ni d'une fusion avec le Parti conservateur fédéral.

Son appel traduit une admission, celle que son parti est incapable de faire une percée suffisante à l'est du Manitoba. Il croit que la création du Reform par des gens venant seulement de l'Ouest a créé une barrière. «Peu importe le succès que nous avons remporté, et peu importe la sincérité avec laquelle nous avons invité les gens d'autres régions à se joindre à nous, ces personnes ne pouvaient éprouver ce sentiment d'appartenance et de détermination qui découle de la participa-

tion à la fondation d'un nouveau mouvement politique. Voilà pourquoi, ce soir, je soumets cette proposition.»

Son projet rencontre beaucoup de méfiance chez les délégués, qui l'ont manifestée en atelier jeudi. Ils craignent que leur chef et ses conseillers leur tirent le tapis de sous les pieds.

Décidés à ne pas s'en laisser imposer, ils ont passé la matinée d'hier à rejeter toutes les initiatives de dernière minute que tentait d'amener l'establishment du parti. Ceci a eu pour résultat que des membres fondateurs du parti, des députés et leur chef n'ont pu interrompre la plénière et ont dû attendre plus d'une heure en couloirs avant de pouvoir se livrer à une petite cérémonie.

En conférence de presse, Preston Manning a minimisé l'incident, tout comme la minirébellion de la veille en atelier, disant n'y voir que le reflet de la nature de son parti. «Ce n'était qu'une session. Je suggère d'attendre que le projet soit entièrement expliqué et que les débats sur la motion aient lieu avant de conclure au manque d'appétit des militants.» Son entourage, de son côté, niait avoir été surpris par la première réaction des délégués. Il s'interdisait toutefois de prédire le sort qui attendait la motion aujourd'hui en plénière. Le vote devrait avoir lieu en après-midi à la suite d'un débat qu'on prédit houleux.

Manning évoque même la nécessité de rejoindre les Québécois

Harel instaure un supplément de revenu pour faciliter le retour au travail

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, a mis sur pied un nouveau programme visant à favoriser le retour au travail d'au moins 29 000 prestataires de l'aide sociale et d'environ 13 000 bénéficiaires de l'assurance-emploi.

Le programme prévoit qu'un montant de 500 \$ pourra être remis à un requérant qui se trouve un emploi et décide de travailler au moins pendant un mois, soit l'équivalent d'un salaire de 740 \$.

Le bénéficiaire pourra faire appel à ce programme à deux reprises au cours d'une même année pour un supplément total maximum de 1000 \$.

Les personnes admissibles à ce supplément devront être prestataires de la sécurité du revenu ou de l'assurance-emploi depuis au moins trois mois consécutifs au moment de retourner au travail.

Le délai de trois mois a été consenti à la demande de l'Union des producteurs agricoles, qui souhaitait que les travailleurs saisonniers puissent profiter, dès cet été, de ce supplément de retour au travail.

Ce montant maximum de 500 \$ accordé aux gens qui auront obtenu un

travail rémunéré aux taux du salaire minimum devrait servir, selon la ministre, à leur procurer les moyens de faire face aux dépenses inhérentes au travail comme des équipements, des vêtements et des outils.

«Avec ce geste de plus pour l'emploi, a expliqué Mme Harel, une personne admissible pourra ainsi faire face aux dépenses liées à un nouvel emploi et entamer son retour sur le marché du travail avec moins d'inquiétudes financières.»

Le salaire brut de la personne qui bénéficie de ce supplément doit être de 740 \$ ou plus par mois, soit l'équivalent d'une rémunération au salaire minimum pour un emploi de 25 heures par semaine.

Au total, le programme coûtera au Trésor québécois la somme de 20 millions de dollars.

L'opposition libérale, par la voix de son porte-parole officiel Russell Copeman, n'a pas mis de temps à réagir à cette nouvelle.

«Depuis le 1^{er} janvier, a-t-il expliqué, les prestations de l'aide sociale sont impossibles et la fiscalité québécoise ira chercher 50 millions. Là, on retourne

20 millions dans la poche des assistés sociaux pour les inciter à retourner au travail.»

M. Copeman a précisé qu'un assisté social qui retournera au travail

et qui défoncera le montant de revenus autorisé se verra donc imposer ses prestations reçues antérieurement. «Où est donc l'incitation?», a-t-il demandé.



L'atelier des Compagnons

1269, Van Horne, Outremont
tél.: 277-5772
prop.: Maxime Basilières et Jérôme Dallaire
Ouvert 7 jours/sem.

Reproductions, meubles d'époque, couleurs exceptionnelles

Nouvelle collection «Réplique de musée»

Accessoires décoratifs
Ouvert 7 jours/sem.

Tout sur les stratégies, tactiques et manœuvres fédérales

Claude Morin

LA DÉRIVE D'OTTAWA

Catalogue commenté des stratégies, tactiques et manœuvres fédérales

Claude MORIN

116 pages • 15,95 \$

Claude Morin
LA DÉRIVE D'OTTAWA

Catalogue commenté des stratégies, tactiques et manœuvres fédérales

« Claude Morin ne mâche pas ses mots. »

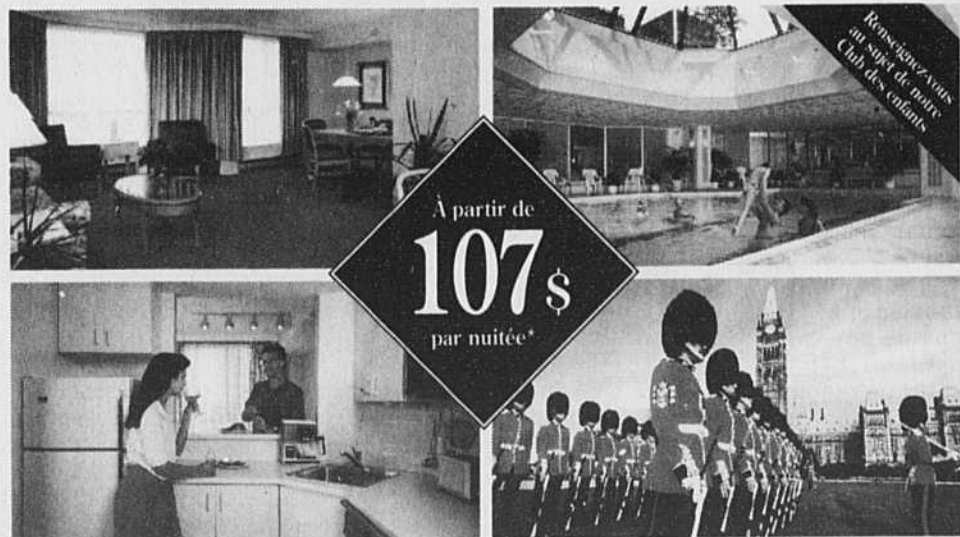
NORMAND GIRARD, *Le Journal de Montréal*

« Les fédéralistes auront autant besoin de *La Dérive d'Ottawa* que d'un mal de dents. »

MICHEL CORBEIL, *Le Soleil*

Boréal
Qui m'aime me lise.

MINTO PLACE SUITE HOTEL Tarifs d'été exceptionnels!



À partir de
107\$
par nuitée*

*En occupation simple ou double. 25 juin au 7 septembre '98. Sujet à la disponibilité.

Cuisines, restaurants et service aux chambres
Studios et suites d'une et de deux chambres
Gratuit pour les enfants de 18 ans et moins
Piscine et centre de forme physique

À deux pas de la colline parlementaire!

Ottawa (613) 782-2350 Canada et É-U: 1-800-267-3377 Fax: (613) 232-6962
Site Web: www.mintohotel.com Courriel électronique: mpshotel@minto.com
433, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1R 7Y1

LE DEVOIR

LE MONDE

REVUE DE PRESSE

Mondialisations

Il n'y a pas qu'à Montréal qu'on parle de mondialisation et de «SalAMI». Au pays du knackwurst, au pays du sushi et ailleurs, des secteurs prospèrent tandis que d'autres s'en vont en eau de boudin. Et s'il est vrai que les biens, les services, le capital et les clichés circulent plus librement que jamais, les citoyens, eux, restent le plus souvent prisonniers des frontières nationales. Ils vivent donc la grande communion planétaire en rang dispersé.

Claude Lévesque
Le Devoir

L'Union européenne récompensera les pays en développement qui se montrent socialement corrects, rapporte le quotidien français *Libération*. Plutôt que de brandir un bâton sous forme de sanctions, l'UE offrira une carotte sous forme d'abattements douaniers aux pays qui s'abstiennent d'employer de la main-d'œuvre enfantine et qui respectent les normes de l'Organisation internationale du travail en matière de libertés syndicales et de conventions collectives. Le projet prévoit que les pays latino-américains et asiatiques bénéficient déjà du «système de préférence généralisé», qui allège les droits de douane sur une série de biens, pourront ainsi se voir accorder une réduction tarifaire de 25 % sur les produits industriels et quelques produits agricoles. «Cet

La presse



du monde

te mesure européenne devrait relancer le débat, beaucoup plus vaste, sur la «clause sociale» qui avait agité le monde entier à l'automne 1993, lorsqu'était négocié l'accord fondant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont on n'a pas beaucoup reparlé depuis. «L'idée était alors de fixer des tarifs douaniers supérieurs pour les pays qui ne respecteraient pas les normes sociales minima. Ce projet avait deux défenseurs de poids: les États-Unis et la France. Mais très vite, de nombreux pays en développement s'y sont opposés, y voyant une façon pour les nations riches de réintroduire des mesures protectionnistes déguisées contre les économies à bas salaires», rappelle Libé.



Incidentement, le magazine *Géo* publie un bon reportage sur le travail des enfants dans le monde. On peut lire leur histoire et les voir à l'œuvre en photos. Ils tissent des tapis au Pakistan, ramassent des papiers et des guenilles en Inde, cassent des cailloux à Madagascar, portent les sacs d'épicerie des bourgeois au Pérou.

Le naufrage de grandes institutions financières, l'arrestation de bureaucrates corrompus et le suicide de certains d'entre eux ont ajouté récemment une note dramatique au marasme économique qui affligeait le Japon depuis un bon moment déjà. Echaudés, les Japonais déposent maintenant leur argent dans les bureaux de poste — qui servent d'institutions d'épargne et de crédit offrant un taux d'intérêt minimal — ou ils achètent des coffres-forts. Après l'éclatement d'une énorme bulle spéculative il y a une dizaine d'années, le Japon a exporté du capital chez ses voisins d'Asie. Si ces «tigres» viennent de s'effondrer, le pays du Soleil levant, lui, n'y a tout de même pas perdu sa chemise. L'épargne des Japonais représente encore un véritable Fuji de yens; relativement appauvris, les Japonais consomment moins qu'avant mais ils exportent encore plus, ce qui exaspère les autorités américaines, notamment.

Dans un long article, *The Atlantic Monthly* tente d'analyser les racines sociales du malaise nippon. Malgré les apparences, le Japon ne serait pas «moderne», selon l'auteur de l'article. Ce dernier cite le pouvoir énorme que les bureaucrates de ce pays ont toujours exercé et exercent encore de nos jours. Il fustige aussi les coteries, l'absence de transparence dans l'économie et la politique, des tares qu'il attribue à l'«ethno-économique». Pour étayer cette accusation, il met aussi dans ce même panier des comportements qui relèvent tout bonnement d'une solidarité nationale de bon aloi, voire du simple civisme. Curieusement d'ailleurs, histoire de meubler sa prose, l'auteur, un Australien vivant au Japon, raconte que ses voisins se sont un jour cotisés pour remplacer sa maison rasée par un incendie. A se demander qui sont les véritables ethnocentristes.

Les terrains vagues qui jouxtaient le défunt mur de Berlin constituent aujourd'hui le plus grand chantier d'Europe. *Wired*, le magazine des «branchés», s'interroge sur le sens à donner à cette reconstruction. «Berlin rêve d'être la capitale, riche et dotée d'une économie de services, du pays le plus riche d'Europe, ainsi qu'un phare pour ses voisins moins prospères à l'Est.» Mais si Hong-Kong a longtemps été le passage obligé entre la Chine communiste et l'Occident, Berlin n'est en rien le passage obligé entre les pays de l'Est et ce même Occident. Berlin demeure pauvre, le taux de chômage y avoisine les 17 %. La situation ne manque donc pas de contradictions. *Wired* s'étonne de deux choses: pourquoi investir autant dans le développement d'une capitale à une époque où les multinationales apatrides ont plus de pouvoir que les États? Et pourquoi essayer de redonner son lustre à un ancien centre industriel alors que l'économie se fait de plus en plus immatérielle? Il faut y voir un exercice de «national mythmaking», voire de «théâtre urbain», croit l'auteur de l'article.

La reconstruction suit un théâtral assez rigoureux inspiré par un urbanisme classique, comme si on voulait combler un hiatus de 50 ans en même temps que le trou laissé par le mur. Apparemment, certains Berlinoïses préféreraient qu'on s'inspire du chaos visuel en place, qu'on y trouve en quelque sorte une esthétique postmoderne. C'est d'ailleurs la folie propre à cette ville que certains entrepreneurs essaient d'exploiter, en y réussissant parfois. C'est le cas de certains «travailleurs de l'information» (entendre: des intervenants des industries de la publicité et du divertissement). *Wired* constate que les préoccupations de sa brochette d'heuropeus émus diffèrent de celles de toute une masse de Berlinoïses: ils étaient en effet 100 000 à rendre hommage cette année à la révolutionnaire socialiste Rosa Luxemburg.

Les grandes puissances vont réfléchir sur l'insécurité nouvelle en Asie

Les sanctions commencent à s'abattre sur le Pakistan

Plusieurs pays ont concrétisé hier leur condamnation verbale des essais nucléaires pakistanais par des sanctions économiques et diplomatiques contre le premier pays islamique membre du «club nucléaire». Au terme d'une réunion, le Conseil de sécurité des Nations unies a «très instamment prié» les frères ennemis nucléaires de ne pas récidiver.

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Les grandes puissances, après avoir condamné hier les essais nucléaires pakistanais, étaient résolues à accentuer leurs pressions sur l'Inde et le Pakistan pour éviter une escalade de la tension en Asie du Sud.

Washington a ainsi proposé hier une réunion des ministres des Affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie). Ces cinq pays, les seuls à détenir un droit de veto au Conseil, sont aussi les cinq puissances nucléaires déclarées.

La réunion aurait pour objectif d'évoquer la «détérioration» de la sécurité en Asie du Sud et la nécessité de promouvoir «une réponse au niveau international plus coordonnée», a indiqué le porte-parole du département d'État, James Rubin.

Hier matin, le Conseil de sécurité a «vivement déploré» les cinq essais réalisés jeudi par Islamabad, dans une déclaration présidentielle qui requiert l'unanimité des quinze membres. Et surtout il a «très instamment prié» les deux pays de ne pas procéder à de nouvelles explosions nucléaires qui risqueraient de déstabiliser un peu plus la région par une course aux armements incontrôlable, alors que des informations faisaient état de nouveaux essais imminents au Pakistan.

Face aux doutes sur l'efficacité de ces déclarations, l'ambassadeur américain à l'ONU, Bill Richardson, s'est employé à présenter la réaction du Conseil comme «un message clair» de fermeté envoyé par les grandes puissances aux deux pays. Il a souligné que la déclaration a été adoptée par «les principales puissances mondiales». «Ce n'est pas une feuille de papier, cela a de l'importance», a-t-il affirmé en réponse à des journalistes lui demandant si cela suffirait à dissuader Indiens et Pakistanais. Islamabad a notamment justifié ses propres essais par

la faiblesse de la condamnation internationale après les essais effectués les 11 et 13 mai par New Delhi. Mais la réaction unanime du Conseil de sécurité cache mal les divergences entre ses membres, dont une majorité (non seulement la Chine alliée du Pakistan, mais aussi la Russie et les Européens) ont refusé de suivre les États-Unis dans la voie des sanctions.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a lui aussi avoué son impuissance à peser sur les deux pays. Après avoir proposé jeudi ses «bons offices» pour faire baisser la tension, le porte-parole de l'ONU a affirmé vendredi que M. Annan «n'avait aucune initiative spécifique» à proposer.

Pour autant, les membres du Conseil cherchaient les moyens d'intensifier leurs pressions diplomatiques pour amener l'Inde et le Pakistan à signer à la fois le traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et celui d'interdiction complète des essais (CTBT). Mais, dans ce domaine, les puissances nucléaires marchent sur des oeufs et ont multiplié depuis jeudi les échanges à cinq.

Les cinq grands craignent que l'ouverture d'un large débat sur l'usage de l'arme atomique n'ouvre la voie à «une fronde des non-nucléaires» à l'égard des pays nucléaires, soupçonnés de vouloir conserver leurs privilèges.

Une autre explosion?

Le Pakistan pourrait effectuer un nouvel essai nucléaire ce week-end et un test de son missile à moyenne portée Ghauri est attendu dans une semaine, ont affirmé hier des responsables des services de renseignement américains. Ces derniers ont indiqué que des préparations pour un nouvel essai étaient en cours dans un site nucléaire situé dans la chaîne montagneuse de Ras Koh, au Balouchistan, près de la frontière avec l'Afghanistan.

Plusieurs pays ont concrétisé hier leur condamnation verbale des essais nucléaires pakistanais par des sanctions économiques



Manifestation progouvernementale à Islamabad.

et diplomatiques contre le premier pays islamique membre du «club nucléaire».

Moins autosuffisant que l'Inde, le Pakistan, qui est dans une situation économique catastrophique, devrait beaucoup plus souffrir de ces sanctions. Les États-Unis, qui n'ont pas réussi à convaincre leurs alliés européens et la Russie d'adopter des sanctions, devraient préciser les mesures visant Islamabad.

Le président Clinton a déploré que le Pakistan ait mené, malgré toutes ses mises en garde, sa série d'essais et a promis d'imposer à Islamabad les mêmes sanctions sévères que celles adoptées contre son voisin indien après ses propres essais il y a deux semaines. Ces sanctions américaines, qui prévoient notamment le gel des aides bilatérales et que Washington s'oppose à l'octroi de crédits au Pakistan par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, devraient coûter des milliards de dollars à Islamabad.

Premier pays contributeur d'aide au Pakistan, le Japon a annoncé qu'il allait suspendre ses prêts et dons au Pakistan. Ses

dons ont totalisé 45 millions de dollars et ses prêts au développement se sont élevés à 440 millions de dollars au cours de l'exercice budgétaire achevé en mars 1997. Tokyo va aussi rappeler son ambassadeur au Pakistan pour consultations.

Le Canada mis fin à l'aide au développement au Pakistan, rappelé son haut commissaire à Islamabad et interdit les exportations d'armes de même que la Suède et les Pays-Bas, qui ont également gelé leur aide économique. La Suisse a gelé tout nouveau projet de coopération avec le Pakistan.

Le secrétaire au Foreign Office Robin Cook a appelé hier à la plus «extrême prudence» à l'évocation de sanctions contre le Pakistan, «afin d'être sûrs qu'elles atteignent bien les gouvernants et n'affectent pas les pauvres». La Grande-Bretagne a rappelé pour consultations son haut commissaire à Islamabad. L'Union européenne, qui est «consternée» par les essais nucléaires pakistanais, n'adoptera pas de sanction contre Islamabad, selon l'Allemagne.

FRANCE

Grand ménage avant le Mondial

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

À deux semaines de la date fatidique, imperceptiblement, la capitale française se prépare au grand jour. Comme si de rien n'était, les petites commes les grandes choses se mettent lentement en place. Car la préparation du Mondial de soccer est un événement qui s'organise longtemps d'avance et ne souffre aucun oubli.

La France en est aujourd'hui aux préparatifs de dernière minute. Mil-le huit cents militaires viennent soudain d'envahir la capitale. Plus que le dernier bouillon à verser ou le dernier coup de balai à passer, c'est du côté de la sécurité que s'activent aujourd'hui les responsables d'un événement qui rejoindra 37 millions de téléspectateurs (en audience cumulée), soit deux fois plus que les Jeux olympiques.

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, l'avait annoncé, la coordination avec les polices européennes serait au cœur de la sécurité du Mondial de soccer. Rien de surprenant donc à ce que, deux semaines avant l'événement, elles aient arrêté la même journée, dans plusieurs pays, près d'une centaine de personnes proches des milieux islamistes, dont 53 en France seulement. Démonstration de force ou ralle préventive? L'opération qui impliquait 500 policiers français relève probablement de deux, bien qu'on n'ait saisi en France qu'une seule arme: un fusil de chasse de calibre 12! Les forces policières soulignent néanmoins que cette action fait suite à une activité accrue des réseaux islamistes à l'approche du Mondial. Des membres d'une famille interpellés dirigent une entreprise située à 500 mètres du tout nouveau Stade de France, à Saint-Denis. L'opération aurait été principalement dirigée contre les partisans de Hassan Hattlab, l'un des chefs du GIA qui aurait l'intention de porter la guerre algérienne en Europe.

En Belgique, par contre, les islamistes arrêtés avaient l'intention de mener des actions pendant la coupe du Monde. Le quotidien *Le Parisien* précise que Mohamed Benaitou et Farik Melouk avaient recruté des hommes pour cela et réunis des explosifs et des détonateurs. En Allemagne et en Italie, les écoutes téléphoniques auraient tout au plus permis d'intercepter des conversations faisant indirectement allusion au Mondial. Deux semaines plus tôt, on avait trouvé à Paris un engin explosif de fabrication tout à fait semblable à ceux qui ont explosé en 1995. Les policiers français auront donc préféré mettre derrière les barreaux quelques-uns des islamistes les plus actifs de France. Cette première opération pu-

blique ne représente cependant que la pointe de l'iceberg de ce qu'on a baptisé ici le «plan Chevènement», du nom du ministre de l'Intérieur. Au ministère, on précise que le Mondial se prépare depuis des mois en collaboration avec toutes les polices européennes. En avril, le ministère avait réuni les polices spécialisées dans la lutte contre la violence dans les stades des 14 pays européens qualifiés pour la coupe du monde.

Au poste de coordination mis sur pied par la police française, on trouve des représentants des polices des 31 pays participant aux compétitions. Ils sont chargés de repérer et d'observer les individus connus chez eux pour leur comportement violent. Chaque lieu de compétition est équipé d'un dispositif de vidéo-surveillance. Une loi votée en mars dernier permet à la police française d'interdire l'accès des stades à ceux qui y ont déjà provoqué des troubles. Le dispositif est tellement au point qu'on a récemment interdit l'accès du stade de Bollaert, à Lens près de la frontière belge, à un journaliste sportif local et au président du Racing-Club de la ville!

Il n'est pas rare d'entendre ici et là les habitués des stades se plaindre des exigences exagérées de la sécurité. À Bordeaux, par exemple, on aurait demandé l'installation d'un éclairage de deux millions de dollars pour des raisons de sécurité, alors qu'aucun match du Mondial ne s'y déroulera la nuit. Des milliers de «stadiers» ont été formés spécifiquement pour accueillir et orienter les 2,5 millions de spectateurs à l'intérieur des stades, les organisateurs ayant pris soin de répartir soigneusement les places selon la nationalité des acheteurs. Pas question en effet que les Roumains côtoient les Brésiliens dans une rencontre Brésil/Roumanie. Après tout, le soccer n'est peut-être pas vraiment le lieu idéal pour fraterniser.

Cette collaboration policière est particulièrement renforcée avec la Grande-Bretagne, lieu par excellence des émeutes ces dernières années. Depuis des mois, les hooligans britanniques ont été fichés et répertoriés. Ceux qui sont classés dans l'une des trois catégories (définies selon le danger) seront automatiquement interdits de voyage en France.

L'un des responsables de la police britannique, Eddy Curtis, estimait néanmoins qu'environ 150 hooligans dangereux pourraient malgré tout traverser les contrôles. Ils viendront sans billet et tenteront de s'en procurer sur place au marché noir. Pour la protection des joueurs, les équipes du RAID (un groupe d'intervention rapide) et les parachutistes de la gendarmerie nationale prendront en charge 24h sur 24 chacune des 32 équipes nationales dans les 10 stades où ils se déplaceront. Certains pays, comme l'Espagne, où existent des mouvements terroristes, jouiront d'une protection particulière.

Plusieurs habitués
des stades
se plaignent
des exigences
exagérées
de la sécurité

Paris reconnaît le génocide arménien

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — La France est devenue hier le premier grand pays de l'Union européenne à reconnaître le génocide arménien du début du siècle au vote à l'unanimité des députés français d'une proposition de loi socialiste.

Cette proposition affirme que «la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915». Le vote a été accueilli par de longs applaudissements dans l'hémicycle.

Perpétré par le gouvernement des Jeunes Turcs de l'Empire ottoman, les massacres et les déportations d'Arméniens, de 1915 à 1917, ont fait entre 1,2 et 1,3 million de morts, selon les Arméniens (entre 250 000 et 300 000, selon les Turcs).

A l'exception de quelques pays, dont la Russie et Canada, la grande majorité des Parlements ne reconnaissent pas ce génocide, même si dans un passé récent des chefs d'État comme François Mitterrand et George Bush l'ont reconnu, à titre personnel. Au sein de l'Union européenne, seul le Parlement grec l'a reconnu. Mais le Parlement européen a adopté en 1987 une résolution affirmant la nature de «génocide» des massacres de 1915, demandant à la Turquie de faire de même.

Le gouvernement turc avait vivement mis en garde Paris ces derniers jours contre l'adoption d'un tel texte.

L'enfant prodige du journalisme américain était un imposteur

MARIE SANZ
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — A 25 ans, Stephen Glass était considéré comme l'enfant prodige du journalisme américain. Aujourd'hui son employeur, le très sérieux hebdomadaire *The New Republic* admet, dépité, que certains de ses reportages loués pour leur originalité n'étaient qu'un tissu de mensonge.

Publiant un long mea-culpa dans le numéro daté du 1er juin, le vénérable hebdomadaire politique, fondé en 1914, indique que depuis décembre 1995 et sous trois rédacteurs-en-chef différents, Stephen Glass a publié 41 articles, qui semblaient constituer «le travail légitime d'un journaliste prometteur».

«Malheureusement, note sombrement le magazine présentant ses excuses à ses lecteurs, nous savons maintenant avec certitude» que certains articles n'étaient pas «le produit d'observations judicieuses ou de repor-

tages audacieux, mais un tissu de mensonge». «Pour des raisons connues de lui seul, ajoute l'hebdomadaire, Glass a mis sur pied des manœuvres compliquées, incluant la falsification de documents et de notes, pour tromper ses supérieurs».

Stephen Glass, dont la plume et l'originalité avaient vite été remarquées dans le petit monde de la presse écrite américaine, contribuait également à d'autres magazines et journaux prestigieux comme le *Washington Post*, *George et Harper*, qui tout comme *The New Republic* lui ont maintenant signifié son congé.

Le journaliste avait ainsi publié un reportage saisissant sur une rencontre supposée d'«activistes anti-Clinton» en Virginie, de fanatiques réactionnaires persuadés que «Bill Clinton est en fait une femme — l'amante homosexuelle de la Première Dame».

Un autre article intitulé «Monica se vend» rapportait en détail une convention de vendeurs de plus de 3000 articles et

objets liés à Monica Lewinsky, la jeune stagiaire de la Maison-Blanche au cœur d'un scandale sexuel, qui s'arrachaient comme des petits pains.

Dans un autre reportage intitulé «Loué soit Greenspan» (le président de la Réserve fédérale), Stephen Glass racontait comment dans une firme de Wall Street, les jeunes loups de la finance étaient si occupés qu'ils n'avaient pas le temps d'aller aux toilettes et utilisaient «des urinoirs portables comme ceux utilisés par les policiers faisant le guet». En outre ces investisseurs pressés, selon Glass, «louaient les services d'un étudiant pour qu'il leur fasse chaque semaine des résumés culturels afin de pérorer dans les fêtes».

«J'avoue que j'ai lu cela avec incrédulité», confesse Richard Cohen, éditorialiste du *Washington Post*. Mais, écrit-il, «j'ai conclu que si c'était dans le *New Republic*, cela devait être vrai».

L'imposteur a finalement été démasqué par des confrères qui avaient tenté de

contacter les sources, non-existantes, citées par Glass dans un article sur des pirates informatiques.

Le *New Republic* reconnaît la faille de son système de «fast-checking» qui permet aux journaux américains de vérifier l'authenticité de la copie. «Visiblement les précautions que nous avons prises n'étaient pas suffisantes pour empêcher les mensonges de Glass d'être imprimés», regrette l'hebdomadaire.

En 1981, une autre histoire d'imposture avait secoué la presse américaine. Janet Cook, jeune journaliste au *Washington Post* gagnait à 26 ans le prestigieux prix Pulitzer pour un reportage bouleversant sur un enfant de 8 ans, Jimmy, drogué à l'héroïne.

Il devait s'avérer peu après que l'histoire n'était que fiction et Janet Cook, sommée de rendre son prix et de démissionner, tombait dans l'oubli et la disgrâce. Aujourd'hui elle vivrait dans le Michigan et travaillerait comme vendeuse dans une boutique de vêtements.

LE MONDE

COLOMBIE

Un scrutin sous haute surveillance

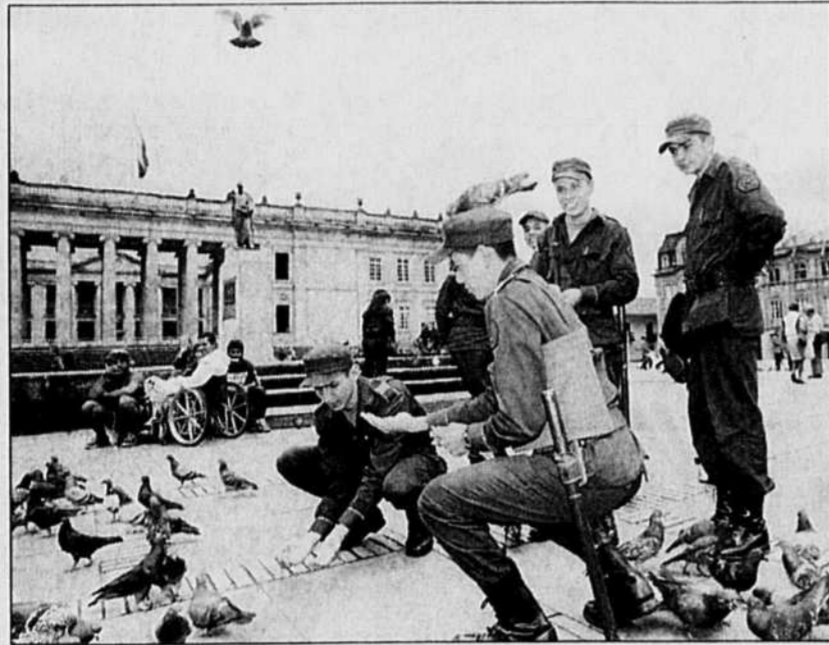
CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Il se peut que, demain, les Colombiens décident de mettre fin à onze ans de régime libéral, dans une atmosphère électorale tendue, comme à l'habitude — 205 000 soldats et policiers sont sur un pied d'alerte, 20,7 millions de votants devront faire fi des menaces que constituent la guérilla, les groupes paramilitaires de droite, les réseaux de kidnappeurs et la délinquance commune.

Des 13 candidats à la présidence, le conservateur Andrés Pastrana s'est maintenu sans faille en tête de liste dans les sondages; il ne réussira cependant pas, au premier tour, à dégager une nette majorité, et il devra se soumettre le 21 juin au ballottage, soit avec Horacio Serpa (libéral), ancien ministre de l'Intérieur, soit avec l'indépendante Noemi Sanin, ancienne ministre des Affaires étrangères, qui se bat sous la bannière d'*Opción Vida* avec une organisation de fortune. Mme Sanin réussira peut-être à contrer le machisme qui barre fréquemment la route aux femmes dans les hautes sphères.

Serpa est handicapé, dit-on, par sa longue amitié avec le président sortant Ernesto Samper, lequel a nettement raté le «grand saut social» promis en 1994, même si l'on note que 1997 a marqué une hausse de 42 % des investissements étrangers, qui ont atteint l'an dernier 4,4 milliards. Samper, même si une commission parlementaire l'a blanchi en juin 1996 de cette accusation, est toujours soupçonné d'avoir accepté du cartel de Cali six millions pour sa campagne de 1994.

Noemi Sanin, quant à elle, a réussi à se classer première dans un sondage réalisé à Cali, devant Pastrana et Serpa. Dans la capitale de Bogotá, elle vient au deuxième rang (28 %) derrière Pastrana (34 %) et en avance sur Serpa qui ne rallierait que 24 % des votants. La forte popularité de Noemi Sanin constitue l'une des surprises de cette fin de campagne. Un ancien général à la retraite, Harold Bedoya, n'arrive pas à gagner le peloton de tête.



HENRY ROMERO REUTER

205 000 soldats et policiers sur un pied d'alerte... la plupart du temps.

Pastrana, âgé de 44 ans, est avocat. Son père, Misael, occupa la présidence de la Colombie de 1970 à 1974. «Andrés», comme on le désigne couramment, fut chroniqueur dans un hebdomadaire et à une station de télévision appartenant à sa famille. Après avoir siégé au conseil de ville de Bogotá, Andrés Pastrana en devint le premier maire élu en 1988. Il siégea comme sénateur avant de se lancer sans succès une première fois dans la course à la présidence qu'il espère, cette fois-ci, assumer jusqu'en l'an 2002.

La carrière politique d'Horacio Serpa s'étend sur 30 ans. Cet avocat de 55 ans s'est fait connaître par sa défense des travailleurs dans de nombreux conflits. Dans ses discours, il se présente comme distinct de Samper (auquel les États-Unis refusent un visa d'entrée). Il n'en demeure pas moins qu'il a milité pour Samper en 1994 et qu'en 1996 il s'en fit l'ardent défenseur, affirmant que, si de l'argent sale était parvenu à infiltrer son organisation, Samper l'ignorait. Sous la gouverne de deux autres présidents libéraux, Virgilio Barco et César Gaviria, Me Serpa

s'est fait connaître dans le passé par ses efforts pour en arriver à un dialogue avec les diverses composantes de la guérilla. Aujourd'hui encore, malgré les plus durs des dirigeants des forces armées humiliées par de nombreuses pertes aux mains des guérilleros, Serpa se prononce en faveur de pourparlers avec la guérilla et accuse l'extrême droite de vouloir déstabiliser le pays.

Les «affaires» ne cessent d'occuper une large place dans l'actualité en Colombie, où le taux de délits et de crimes impunis est très élevé. L'un des politiciens condamnés, Fernando Botero (ex-ministre de la Défense), a déjà passé 30 mois en prison après un retentissant procès, et la *Fiscalia* a annoncé jeudi qu'elle ouvrirait une nouvelle enquête pour tirer au clair l'allégation que Botero et l'antiquaire Santiago Medina s'étaient appropriés les six millions que le cartel de Cali destinait à l'organisation Samper en 1994. Tous les candidats jurent que c'en sera fini de la promiscuité avec les milieux mafieux. Les électeurs les jugeront-ils crédules sur ce point?

Avec l'Agence France-Presse

Affaire Lewinsky

Le procureur Starr met les bouchées doubles

BRIGITTE DUSSEAU
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le procureur indépendant Kenneth Starr met les bouchées doubles pour faire avancer l'enquête sur l'affaire Lewinsky, dans une bataille judiciaire dont certains experts soulignent qu'elle rend le président américain Bill Clinton de plus en plus vulnérable.

«Nous arrivons à une étape cruciale», estimait ainsi hier Steve Hess, expert de la présidence à la Brookings Institution contacté par téléphone. Kenneth Starr «gagne de plus en plus la bataille légale», ajoutait-il.

Le procureur a cette semaine fait feu de tout bois. Il a obtenu jeudi de Monica Lewinsky qu'elle fournisse ses empreintes digitales et un échantillon de son écriture. La pression monte autour de l'ancienne stagiaire de la Maison Blanche et certains experts n'excluent plus qu'elle soit inculpée, si elle refuse de coopérer avec les enquêteurs.

À Washington, l'avocat Vernon Jordan, ami du président, a dû témoigner une quatrième fois devant le grand jury fédéral. Un nouveau grand jury a été mis en place à la demande de M. Starr à Alexandria (Virginie), un Etat limitrophe de Washington où les procès ont lieu dans des délais beaucoup plus courts que dans la capitale fédérale.

Et M. Starr a demandé à la Cour suprême d'accepter de considérer d'ici fin juin la question du «privilège de l'exécutif», invoquée par deux proches conseillers de M. Clinton pour refuser de témoigner.

La réponse de la Cour n'était pas connue hier. Mais la dé-

marche est hautement inhabituelle, M. Starr cherchant à gagner du temps en passant outre l'étape normale de la Cour d'appel fédérale. M. Starr a invoqué pour cela l'*«intérêt de la nation»*.

Sa démarche rappelle un précédent célèbre dont M. Clinton se passerait bien, celui de l'ancien président Richard Nixon en 1974: M. Nixon avait invoqué le privilège de l'exécutif pour refuser de remettre des bandes magnétiques. Un procureur avait demandé à la Cour suprême de trancher selon une procédure accélérée. Celle-ci avait accepté et donné tort à M. Nixon, qui avait peu après démissionné.

M. Starr enquête sur de possibles parjure, obstruction de la justice et subornation de témoins par M. Clinton, qui aurait eu une liaison avec Monica Lewinsky, 24 ans, aurait menti sous serment à la justice en niant cette relation et aurait demandé à la jeune femme de faire de même.

Depuis quatre mois qu'a éclaté le scandale, M. Clinton a publiquement nié cette liaison, mais s'est refusé à toute explication sur la teneur de ses relations avec la jeune femme. Il affirme vouloir se concentrer sur sa seule tâche de président. Sa stratégie semble payer en terme de popularité: près de 60 % des Américains disent apprécier sa prestation de président, mais plus de la moitié ne croient plus en son intégrité.

«La Maison-Blanche gagne peut-être la bataille des relations publiques [...] mais au bout du compte, ce pays est régi par des lois, pas par des relations publiques», souligne Steve Hess, pour qui la situation évolue «dans la direction de Kenneth Starr».

Barry Goldwater meurt à 89 ans

Washington — Le «père» du mouvement conservateur américain Barry Goldwater, ancien sénateur de l'Arizona, est mort hier à l'âge de 89 ans, a annoncé le président américain Bill Clinton.

Le président Clinton l'a qualifié de «grand patriote» et d'*«homme de grande*

qualité», lors d'une cérémonie en l'honneur de la police à la Maison-Blanche.

L'ancien sénateur était en mauvaise santé depuis plusieurs mois et sa famille avait confirmé récemment qu'il était atteint de la maladie d'Alzheimer.

Candidat du parti républicain pour les élections présidentielles de 1964

face au démocrate Lyndon Johnson, Barry Goldwater avait le premier tracé les grandes lignes de l'idéologie conservatrice, marquée notamment par un anti-communisme viscéral et le rejet de la main-mise de l'Etat dans la gestion du pays.

Agence France-Presse

Équateur: lassitude après les crises

AFP ET LE DEVOIR

L'Équateur choisit demain un président et un vice-président, en plus de 20 députés nationaux et une centaine de membres de législatures provinciales. 7,2 millions de citoyens ont droit de vote.

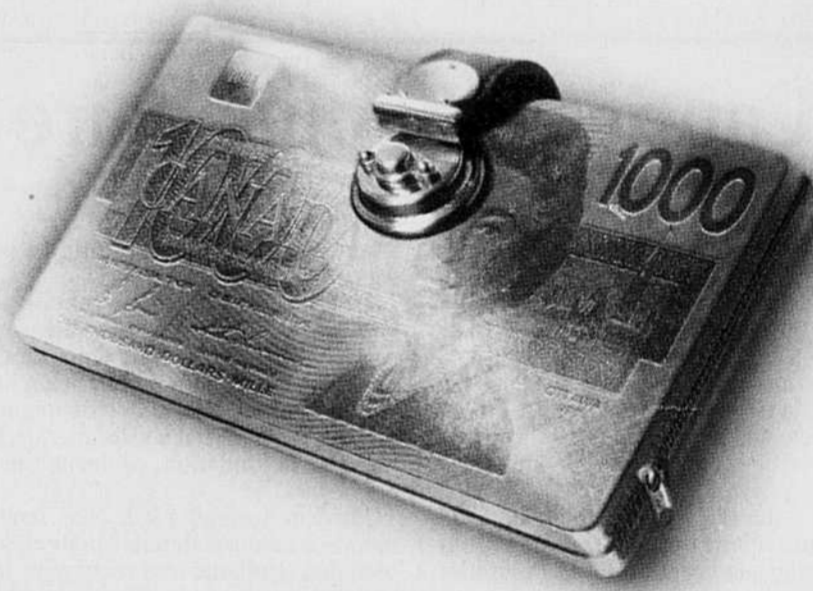
Dans ce pays andin qui conjugue quotidiennement les crises, 1997 fut une année faste. Le président Abdula Bucaram fut destitué (6 février) pour «incapacité mentale»; il a choisi l'exil au Panama. La vice-présidente, Rosalia Arteaga, n'eut le titre de présidente que durant trois jours (elle est demain l'une des deux femmes à briguer la présidence, on ne lui crédite que 3 % de la faveur populaire). Puis l'on désigna par intérim Fabián Alarcón, président de l'Assemblée nationale.

Les remous subséquents ont provoqué la destitution de 17 députés (sur 82) pour corruption et la déchéance de 31 juges de la Cour suprême! Entre-temps, une assemblée constituante a mis au point une nouvelle Constitution qui sera proposée, le 5 juin, par le président de l'Assemblée nationale, Luis Mejia; elle entrera en vigueur le 10 août, jour de la passation des pouvoirs d'Alarcón à son successeur. Cette fois, on a soin de prévoir les modalités de destitution d'un président dans un pays qui a connu deux coups d'Etat militaires au cours des années soixante-dix avant de vivre une transition vers la démocratie avec le populiste Jaime Roldos,

en 1979. Roldos est mort dans un accident d'avion (1981) peu après un conflit frontalier aigu avec le Pérou. Ce litige s'est d'ailleurs ravivé en 1995; la guerre éclair fut suivie de médiations, qui se poursuivent toujours; il en sera question lundi à Caracas, où se tient une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OECA.

Des six candidats à la présidence, unanimes à promettre la fin de la corruption, de nouveaux logements et un système d'éducation mieux structuré, deux devraient se retrouver en ballottage le 12 juillet au deuxième tour: le favori, Jamil Mahuad, maire démocrate-chrétien de Quito, la capitale — il recueillerait 36 % des voix au premier tour —, et Álvaro Noboa, l'homme le plus fortuné du pays, qui obtiendrait le quart des suffrages. Noboa a l'appui du parti roldosista (PRE) de l'ex-président Abdula Bucaram; il laisse entendre que Mahuad, par son frère Jorge Eduardo, trésorier de campagne, a des liens avec la mafia, ce que nie catégoriquement Jamil Mahuad, qualifiant Bucaram et Noboa de calomnieux. Le troisième candidat, selon les sondages, est l'ex-président Rodrigo Borge (1988-1992) du parti de la gauche démocratique (ID).

Las de la politécaille, préoccupé des dommages réels causés à l'économie du pays par le phénomène El Niño, l'électorat pourrait bouder les urnes dans une proportion de 30 à 40 %, selon l'Institut d'études sociales et de l'opinion publique (IESOP).

AUX PORTEFEUILLES
QUI AVOUENT
ÊTRE À L'ARGENT.www.desjardins.com
AccèsD 1 800 CAISSES

Rendements (en date du 30 avril 1998)

Fonds Desjardins	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Croissance	42,97%	21,66%	22,38%	S.O.
Marché américain	32,87%	25,45%	S.O.	S.O.
Dividendes	31,94%	27,21%	22,25%	S.O.
Environnement	30,40%	26,29%	22,04%	16,18%

Les Fonds Desjardins
les plus performants

Vous êtes fonceurs, nous aussi. Vous visez des rendements supérieurs, nous les avons. Les Fonds Desjardins les plus performants: la meilleure façon de placer votre argent dans le but avoué de faire de l'argent. D'ailleurs, y a-t-il une autre raison d'investir ?

Pour de francs conseils, bienvenue à la caisse.

Desjardins

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible dans les succursales de la Fiducie Desjardins et dans les caisses Desjardins seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent. Les rendements tiennent compte des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs. Les taux de rendement indiqués constituent le rendement total annuel composé réel compte tenu des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions.

VÊTEMENTS
ITALIENS
DE CHOIX
POUR ELLE ET LUICOLLECTION
PRINTEMPS/ÉTÉ 98

TOMBOLINI

FRANCESCO SMALTO

GB

CALVIN KLEIN

TOMBOLINI

VOTRE NOM

LAUNDRY par Shelli Segal

ROUGE À LÈVRES

277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125Promotion sur nos
complets italiensjusqu'à 50%
de rabais

CONSEILLERS • EXPERTS

Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, avenue du Parc
277-7558

É D I T O R I A L

Comment dépenser ce qu'on n'a pas

Jean-Robert Sansfaçon

Grâce à un sursaut d'agressivité qui nous rappelait les meilleurs jours du Bloc québécois dans l'opposition, le gouvernement Chrétien a dû s'expliquer tout au cours de la semaine à propos de son régime d'assurance-emploi. Avec un surplus comptable qui atteint 15 milliards de dollars, il y a de quoi s'étonner que de moins en moins de chômeurs aient accès aux prestations.

Au rythme actuel de six milliards de plus par année, le surplus accumulé au Compte d'assurance-emploi (AE) sera de plus de 19 milliards à la fin du présent exercice budgétaire. Pourtant, il n'y a plus que quatre chômeurs sur dix qui sont admissibles aux prestations. Plus extravagant encore, ce surplus n'a qu'une existence virtuelle, l'argent ayant été entièrement dépensé par le gouvernement qui s'est contenté d'inscrire une dette du même montant à l'endroit de la caisse. Dans les circonstances, comment peut-on parler de déficit zéro sinon en tenant pour acquis que ce gouvernement considère siens tous les surplus du compte d'AE?

Déjà, en décembre 1995, *Le Devoir* s'inscrivait en faux contre les déclarations de plusieurs ministres fédéraux qui affirmaient sur leur honneur que ces surplus ne serviraient pas à éponger le déficit mais constituaient une réserve bien réelle destinée à faire face aux mauvais jours. Deux années plus tard, force est de constater que ces gens cachaient sciemment la vérité. Non seulement la réforme a-t-elle permis des économies beaucoup plus importantes que prévu, mais le surplus comptable est trois fois plus élevé, et ce, deux années plus vite. Ce qui ne va pas sans problèmes.

Le premier, de nature purement financière, c'est qu'advenant un ralentissement de l'économie, il faudra trouver à même les revenus généraux l'argent nécessaire pour faire face à la hausse du nombre de chômeurs. Or, même à partir d'une situation d'équilibre, il faudra inscrire un déficit pour renflouer la caisse d'AE, ou encore décréter des hausses d'impôts ou de cotisations. Voilà précisément ce qu'une réserve devait nous éviter.

Deuxième problème, plus politique celui-là: puisque le gouvernement doit 15 milliards à la caisse d'AE, comment prétendre que nous voilà parvenus au déficit zéro et dépenser des surplus budgétaires qui n'existent pas? Pourquoi ne pas créer une vraie caisse d'AE, indépendante, capitalisée, dans laquelle s'accumuleraient de vrais surplus en prévision des jours difficiles?

La réponse, c'est que ce gouvernement ne tient pas à une telle réserve car, sans l'utilisation des surplus de l'AE pour faire face à ses propres dépenses, il afficherait un déficit qui empêcherait de créer des programmes comme celui des bourses du mil-

lénnaire. Ce qu'on croit à Ottawa, ce qu'on espère, c'est de n'avoir jamais à injecter autant que les 15 milliards inscrits au compte de l'AE. Lors de la dernière récession, le déficit cumulé n'a jamais dépassé six milliards et à cause de la réforme, moins de chômeurs ont droit aux prestations.

Il n'est donc pas faux de considérer qu'une partie des cotisations des travailleurs et des entreprises constitue désormais une taxe déguisée sur le travail et non plus une prime d'assurance. Si la différence peut sembler banale, il n'en est rien.

Les ministres fédéraux ont travesti les faits concernant les surplus de l'assurance-emploi.

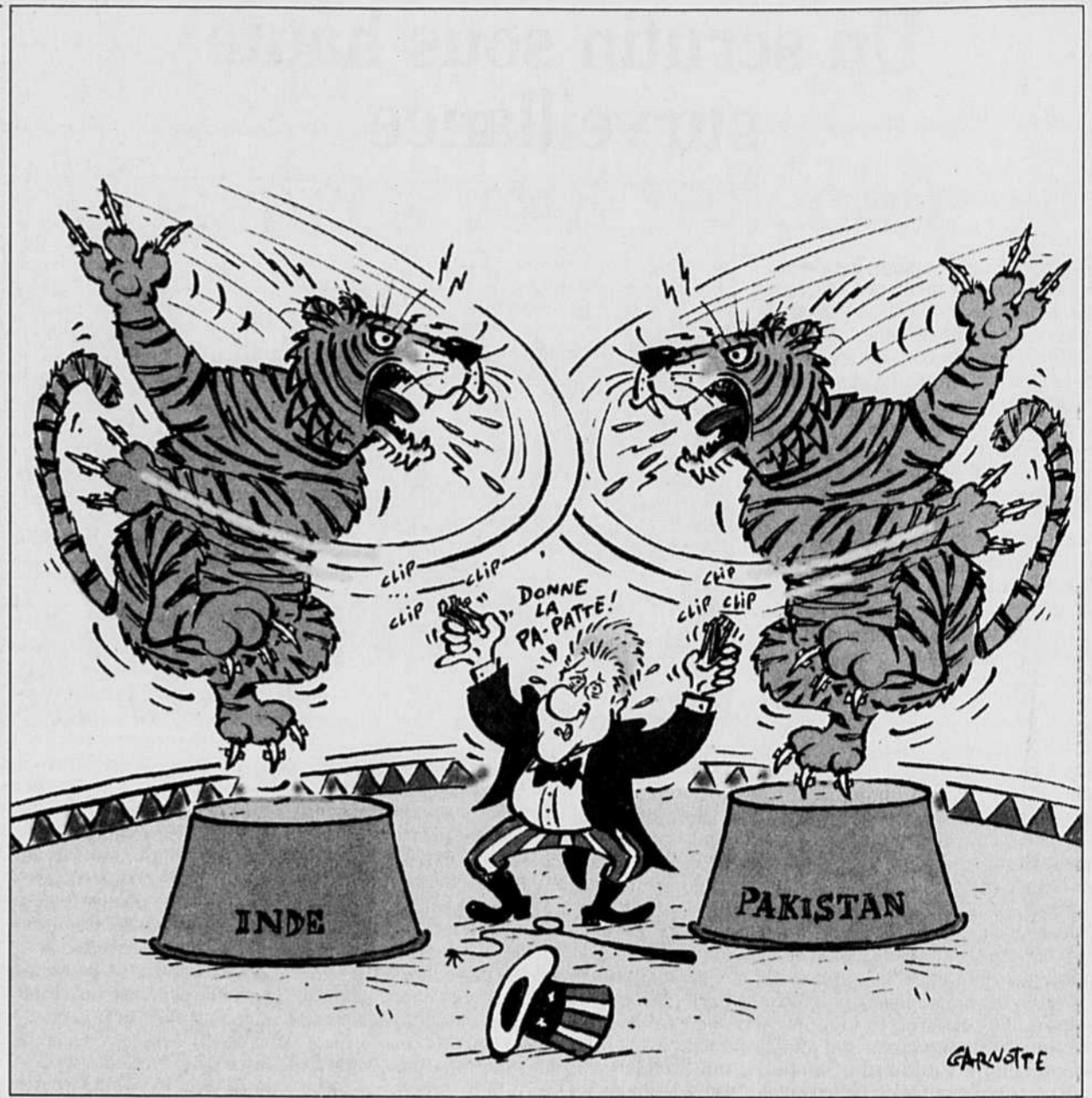
Pour les entreprises et les individus d'abord, qui paient plus cher que nécessaire pour cette assurance collective; pour les autres ordres de gouvernement ensuite, qui sont tous d'importants employeurs et qui gagneraient à ce qu'Ottawa cesse d'utiliser les primes d'AE pour atteindre l'équilibre de ses finances. L'Ontario surtout, dont les habitants versent deux fois plus qu'ils ne reçoivent de la caisse d'AE. D'où cette sortie virulente du premier ministre Harris qui a parlé de «vol».

Pour le moment, pris de court par les débats de cette semaine, le ministre des Finances, Paul Martin, ne semble ni favorable à une baisse rapide des cotisations, ni même favorable à une révision du régime en faveur des chômeurs dont plus de la moitié n'ont plus accès au programme. On le comprend de préférence laisser les cotisations à un niveau assez élevé, ce qui lui évitera de les augmenter au moment de la récession étant donné l'absence de réserves. En revanche, comment ne pas condamner son intransigeance et celle de son collègue des Ressources humaines, Pierre Pettigrew, à l'endroit de milliers de travailleurs à statut précaire qui paient des cotisations mais n'ont pas droit aux prestations?

Sans revenir au régime d'antan qui encourageait de façon systématique et systémique certaines catégories d'employés et d'employeurs à recourir régulièrement à l'assurance-chômage, il devient impératif d'éliminer les effets les plus pervers du nouveau régime. Notamment à l'égard des jeunes qui font une première demande et des femmes qui attendent un enfant.

Le nouveau régime relègue un nombre excessif de chômeurs à l'aide sociale et provoque ainsi l'effet contraire à celui qui était recherché, soit de maintenir les individus en mouvement sur le marché de l'emploi.

Ottawa doit revoir la loi et son application. On a



OPINION

Zones d'ombre dans la politique Marois

FRANCE AUBRY
FRANCINE CHABOT
CÉLINE CHICOINE
GAÉTAN GILBERT
SUZANNE LEMOINE
JOHANNE LESAGE
SYLVIE MOQUIN
MANON SAVIGNAC

Services de garde en milieu scolaire
Aux mille pattes, La Passerelle
et Le Tintamarre, de Longueuil

Comme, en plus d'être la gestionnaire de l'immense ministère de l'Éducation, Pauline Marois est aussi mère de quatre enfants d'âge scolaire, c'est à cette dernière que nous nous adressons. Pour parler de ce que nous vivons au quotidien. Pour lui faire partager nos craintes quant à certains aspects de sa politique. Pour tenter de la convaincre des conditions que nous estimons nécessaires afin que notre travail soit marqué au coin de la qualité.

C'est la voix du cœur que nous voudrions lui faire entendre. Dans la valse des millions à laquelle nous assistons, il n'est presque pas possible de s'y retrouver. Bien sûr, nous applaudissons à cet aspect de sa politique qui permet désormais aux parents de bénéficier des services de garde en milieu scolaire à un coût quotidien de 5 \$. Cela nous semble une importante avancée au plan social.

Mais des zones d'ombre demeurent et sont de nature à nous inquiéter.

Ainsi, la Fédération des commissions scolaires établit entre 27 millions et 44 millions de dollars le manque à gagner pour la mise en place de cette politique. Où va-t-elle trouver cet argent? S'il fallait que l'équilibre budgétaire soit atteint au prix d'une diminution de la qualité des services que nous assurons et de la détérioration de nos conditions de travail, nous voyons mal en quoi cette nouvelle politique aura

amélioré la situation.

Voyons de plus près...

Depuis une quinzaine d'années, les services de garde en milieu scolaire ont connu des progrès fulgurants, tant quantitativement que qualitativement. Nous sommes devenus des partenaires incontournables dans l'ensemble du système d'éducation et nous estimons, à juste titre croyons-nous, être des acteurs majeurs dans le processus de socialisation des jeunes qui nous sont confiés.

Mais si, par exemple, le financement de la nouvelle politique de Mme Marois devait passer par une augmentation du ratio éducatrice-enfants, une bonne part de ce qui a été investi jusqu'à présent risque de l'avoir été en pure perte. Si, pour financer cette politique, les éducatrices devaient se transformer en gardiennes ou en surveillantes, la vocation des services de garde serait transformée. Ainsi, d'un engagement hautement exigeant mais combien stimulant, nous passerions à un travail, pour ne pas dire une corvée, qui deviendrait bien vite abrutissant.

Les éducatrices y perdraient beaucoup au chapitre de la qualité de leur travail. Mais les grands parents seraient ces jeunes pour lesquels la ministre met en place cette politique.

Notre travail exige en effet que beaucoup d'attention soit accordée aux jeunes.

Au jour le jour, nous les voyons évoluer. Nous les accompagnons dans ce difficile apprentissage de la socialisation. Nous leur inculquons des valeurs comme le respect des autres. Nous éveillons leurs capacités créatrices. Nous développons leurs qualités artistiques. Nous nous penchons sur leurs bobos, ceux qu'ils ont au corps comme ceux qu'ils ont à l'âme, parfois. Par contre, tout cela n'est possible que si les éducatrices peuvent consacrer du temps aux jeunes.

Si, en augmentant le ratio, on nous transforme en gardiennes d'enfants confinés dans des locaux, n'y pensons plus!

Nous voudrions aussi attirer l'attention de Mme Marois sur un autre aspect qui nous inquiète. Nous estimons que, pour une bonne part, la qualité de notre présence auprès des enfants est assurée par le temps qui est consacré à la préparation des activités et au travail d'équipe.

Il est essentiel d'avoir du temps de planification pour préparer des activités enrichissantes et organiser des sorties dont les jeunes pourront profiter. Il faut du temps aussi pour permettre à l'équipe de travail de faire le point et de partager les préoccupations de chacune, afin d'assurer une démarche particulière en cas de besoin.

S'il fallait couper là-dessus parce que les budgets ne nous permettraient plus de garantir un plus grand nombre d'heures de présence-enfants, ce sont encore une fois les jeunes qui y perdraient.

Nous sommes convaincus que les jeunes qui nous sont confiés en service de garde ont davantage besoin d'être écoutés et stimulés que d'être surveillés et cordés. Encore là, il y a des conditions à cela.

Mme Marois est intervenue pour assurer le financement des journées pédagogiques, qui avaient été oubliées dans la première version de sa politique. Nous lui soulignons cependant que rien n'a été prévu pour financer la semaine de relâche, qui représente pourtant l'une des activités les plus chargées pour les services de garde. Ce ne sont pas tous les parents qui ont la capacité de prendre en charge leur enfant durant cette semaine.

Plusieurs écoles sont situées dans la circonscription de Taillon, celle de la ministre. Nous l'invitons à venir voir sur place comment se vit une journée dans un service de

À PROPOS

... de la syndicalisation dans le monde

Même si les sources, les méthodes et l'ampleur des données sur l'adhésion syndicale varient d'un pays à l'autre, les chiffres rassemblés par l'OCDE font ressortir des écarts marqués sur le plan des taux de syndicalisation parmi 19 de ses pays membres. Au milieu des années 90, des taux de syndicalisation élevés ont été enregistrés dans les pays scandinaves que sont la Suède (91 %), la Finlande (81 %) et le Danemark (76 %); de plus faibles taux ont été observés en Espagne, aux États-Unis et en France, où moins d'un travailleur sur

cinq était syndiqué. Le Canada se retrouvait dans le milieu du peloton. La France représente un cas unique, du fait que seulement 9 % de ses travailleurs sont syndiqués, alors que la presque totalité des effectifs (95 %) sont liés à une convention collective. Comme on pouvait s'y attendre, la proportion d'employés liés à une convention collective par rapport à la proportion de syndiqués était aussi plus élevée dans la plupart des autres pays.

Dominique Pérusse, *Perspective*, Statistique

Caprices du millénaire

Michel Venne

Ottawa va avoir Québec à l'usure. C'est clair comme de l'eau de source. Et c'est comme d'habitude. Parce que dans le régime pseudo-fédéral qu'est en train de devenir le Canada, Ottawa n'a qu'à sortir un chèque et à faire adopter une loi pour que le partage des compétences prévu à la Constitution soit remis aux archives et que sa volonté soit faite, comme si elle était de source divine, malgré ce qu'en disent les sous-fifres provinciaux.

Le gouvernement fédéral a fait adopter la loi C-36, cette semaine, en muselant l'opposition aux Communes. Cette loi permet la création de la Fondation des bourses du millénaire à laquelle Ottawa donnera 2,5 milliards de dollars aux fins de verser, sur une période de dix ans à compter de l'an 2000, à 100 000 étudiants, une maigre bourse de 3000 \$. Tout cela pour célébrer le passage au XXI^e siècle. Quelle chimère! Comme si des miettes distribuées en cadeau à un petit nombre de privilégiés allaient aider ce pays à faire la transition à l'ère postindustrielle.

Québec n'aura sans doute pas le choix d'accepter un compromis. Parce que si l'État refuse de se soumettre, les étudiants québécois seraient privés de trois quarts de milliards de beaux dollars. Mais au mieux, les négociations qui reprendront inévitablement ne pourront déboucher que sur un pis-aller dans l'aménagement d'une solution qui ne correspond pas au problème. L'argent ira dans les poches de 25 000 jeunes Québécois. Mais

les universités en seront quittes pour améliorer leur sort.

Le ministre à la mèche rebelle poivre et sel, Pierre Pettigrew, expliquait cette semaine qu'il compte sur une reprise des négociations entre Québec et la fondation une fois celle-ci en marche. Selon lui, les réticences du gouvernement du Québec de négocier avec le gouvernement fédéral vont s'estomper parce que, a-t-il prétendu, avec la fondation, ça devient le bien des étudiants québécois.

L'argent deviendra leur bien, sans doute. Mais tout le monde a compris depuis longtemps que ce n'est pas le bien des étudiants que recherche Jean Chrétien et ses subalternes soumis. C'est la visibilité. M. Pettigrew comparait lui-même, il y a quelques mois, les étudiants bénéficiaires de ces bourses à «25 000 ambassadeurs» des bienfaits du fédéral au Québec. Ottawa ne veut pas accroître la compétence de nos jeunes. Il veut se payer des ambassadeurs bon marché.

Tout cela sans parler d'une autre dimension scandaleuse de cette pirouette. Ottawa va forcer un gouvernement élu d'une province à négocier la distribution de fonds publics non pas avec un autre gouvernement mais avec une fondation privée dirigée par un homme d'affaires.

Il y a quelques années, Jean Chrétien parlait des «caprices du Québec», lorsque, depuis des années, quel que soit le gouvernement au pouvoir, Québec réclamait, avec l'appui des milieux économiques, la responsabilité

LETTRES

Haine raciste

Je suis en colère. Les événements d'Ottawa en ce qui a trait à la nomination de David Levine à la direction du nouvel hôpital sont la honte d'un pays démocratique. Les commentaires de Mme Bissonnette (*Le Devoir*, 16-17 mai 1998) à ce sujet sont tout à fait justes. Cet épisode est répugnant, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais nous avons pu voir au téléjournal l'expression de la haine raciste la plus pure. Nous avons pu voir la colère et la hargne des gens qui ne tolèrent pas la différence d'opinion. Un vétéran couvert de médailles est venu nous expliquer qu'il y avait son sang sur ces médailles. Il y a maintenant de la boue, et c'est lui qui les y a traînées.

Il n'est pas conscient que ce pour quoi il a combattu, c'est la liberté, mais que si cette liberté n'inclut pas le droit à la différence d'opinion, elle ne vaut rien. Notre premier ministre se pavane partout dans le monde en vantant la démocratie canadienne et en donnant des leçons aux autres. Il semble cependant que cette démocratie ne s'applique qu'à ceux qui pensent comme lui.

Quant à notre ineffable ministre de la rectitude constitutionnelle, M. Dion, souvenons-nous qu'il a dit qu'un bon moyen de combattre les «sécessionnistes», c'est de les faire souffrir. C'est son plan A et il l'applique.

Permettez-moi de paraphraser ce qu'un général américain disait à propos du Vietnam: M. Dion est

d'avis qu'il faut sauver le Canada des séparatistes, même s'il faut le détruire pour ce faire. Et tant pis pour la démocratie. Si des Québécois avaient fait la moitié de ce dont nous avons été témoins au cours des dernières semaines, tous les Mordecai du monde nous auraient accusés de «tribalisme» et nous nous serions peut-être même retrouvés devant les Nations unies. Où sont donc ces défenseurs de la démocratie, maintenant? Ou bien, est-ce que la démocratie au Canada est unilatérale?

Dans ce pays, on peut être libéré sous conditions après avoir été trouvé coupable de meurtre, mais il semble qu'«avoir flirté avec le séparatisme est impardonnable! Le «plus meilleur pays du monde» commence

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Le goût doux-amer du socialisme à la cubaine, près de 40 ans après la révolution

Cuba, par-delà les statistiques

Le pays se fossilise, la société civile naissante s'écarte de l'intérêt général car le peuple sait qu'il n'y a rien d'autre que ce qui est dicté d'«en haut»

LUIS TORNÉS AGUILILLA
Cubain d'origine domicilié à Laon,
en France, depuis 17 ans

«Nul ne gouverne innocemment...»

— Saint Just

L'une des singularités du régime Cubain réside dans sa capacité à nier l'évidence. Chacun sait, par exemple, qu'une situation révolutionnaire ne saurait se perpétuer dans aucune société.

Une «ré-évolution» est un sursaut violent et convulsif du corps social, mais à Cuba, les dirigeants assurent que «la Révolution est immortelle», comme si la société ne devait pas adapter ses motivations aux changements économiques, comme si la Révolution était un totem autour duquel on construit une liturgie partisane en guise de Carta Magna.

«La Révolution exige», «La Révolution est généreuse», «La Révolution éduque», mais au milieu du darwinisme ambiant grâce auquel disparaîtront, par sélection naturelle, la racaille, les supposés agents de la CIA et les propagateurs d'idées «diversionnistes» et, a contrario, survivra dans la jungle (artificielle) le vertueux, l'Homme nouveau qui a su s'adapter au biotope.

Evidemment, l'observateur souverain, l'électron libre et errant comprend très rapidement que la rhétorique révolutionnaire est un exercice de drapeau dans lequel se drape souvent un comportement politique factieux et classique que le peuple ne peut pas entrevoir.

En effet, les médias, les services d'information et de désinformation appartiennent à «la Révolution».

Coincée dans son insularité, Cuba est depuis 40 ans aux mains du même groupe de personnes qui — il faut l'admettre — a eu la géniale et machiavélique idée de grimer le fonctionnement naturellement répressif et régulateur de l'Etat en ambiance paroxystique à la faveur d'un mythe efficace et politiquement productif: la Révolution, Fidel et les Yankees.

Accuser, interdire, proscrire, voilà la norme

La négation totalitaire est à l'ordre du jour pour ne jamais se soumettre au jugement libre et sincère du peuple.

Une autre négation de l'évidence nous saute brutalement au visage



Un vieux paysan cubain, un faux sur l'épaule, passe devant une affiche à la gloire d'Ernesto Guevara, proclamant: «Vers la victoire — Toujours!», mots que le Che fit parvenir à Fidel Castro en 1965 alors qu'il quittait Cuba pour tenter d'exporter la révolution. Les graves problèmes économiques et l'isolement politique sont en passe de remettre en question l'existence même du régime socialiste à Cuba.

ZORAIDA DIAZ REUTERS

lorsqu'un illustre dirigeant ou un simple vicairé itinérant affirme à la presse, à Madrid ou à Montréal, que «les Cubains n'ont pas la même idée de la démocratie» que tel ou tel pays.

Il convient alors de se demander: d'où venons-nous, nous les Cubains? Comme si nous étions des donneurs de leçons, des phares et des guides de je ne sais qui, ou comme si nous représentions l'un des sauts biologiques de l'espèce humaine.

Assez de blagues!

La vérité est que dans notre pays, les élections ne mettent jamais un point final, même pas hypothétiquement, à la mauvaise gestion de l'argent public.

C'est que le pouvoir de décision n'est pas aux mains des dirigeants locaux du «pouvoir populaire» mais sous le contrôle du «parti unique

guide des masses laborieuses». Ceux qui décident sont «les nommés» et jamais «les élus», qui, soit dit en passant, ne sont pas deux catégories incompatibles.

Même les concepts particulièrement conciliateurs et œcuméniques d'Eloy Gutiérrez Menoyo à Miami ne parviennent pas à amorcer un changement dans la politique du gouvernement cubain, qui reste opposé à toute idée de pluralisme.

Les observateurs internationaux ou les «cubanologues de service» qui considèrent que Fidel Castro est à présent déconnecté de la réalité pourraient se trouver loin de la vérité, car la supposée déconnexion s'inscrit dans la doctrine gouvernementale de ne jamais céder sur certains sujets comme le pluralisme politique, lesquels à longue échéance peuvent provoquer «le grand dérapage».

Ainsi donc, chez moi, il y a des élections sous les auspices paternels du Parti communiste de Cuba, mais en fin de compte, rien ne change, le pays se fossilise et la naissante société civile s'écarte de l'intérêt général car le peuple sait qu'il n'y a pas de solution alternative à ce qui est dicté «d'en haut».

La dure impression de vivre dans une société fermée et sans projet global explique aisément le caractère de masse des exodes.

La diaspora cubaine connaît peu de précédents dans l'histoire des Amériques. En Sibérie, en Suède ou au fin fond du Péloponnèse, vous pouvez trébucher sur un Cubain, posé là, comme une âme en peine, en «scale technique».

L'exode concerne toutes les catégories socioprofessionnelles: officiers généraux, vétérans de guerres

d'Afrique, pilotes civils et militaires, ouvriers, ingénieurs, médecins, professeurs, un compagnon du Che en Bolivie, plusieurs progénitures turbulentes, joueurs de baseball, diplomates, mais aussi des personnes sans formation particulière.

Que peut motiver un désir si franc de quitter son pays?

Que peut motiver un général d'aviation ou des personnes intimement liées au régime à faire un tel pas de non-retour?

Allons donc...!

Evidemment que le socialisme utopique, par la grâce de la Révolution, a pu être pour beaucoup de monde à Cuba une réalité acceptable et même souhaitable, mais à la condition que l'on ne fit pas l'apologie du chaos dont l'œuvre majeure a été la fameuse «gallegada» de «le socialisme ou la mort», prononcée par

Fidel Castro lui-même, au début du Grand Chamboulement après la chute du mur de Berlin.

Des limites au delà desquelles nul n'ira à présent

Jean Chrétien, Felipe González et les autres âmes tendres des territoires au nord du 28^e parallèle ne sauront oublier que la force brutale, les guerres, l'intolérance et les expropriations constituent le socle qui sert de fondement et de guide au système en place à La Havane.

De nombreux indicateurs, comme les applications des nouvelles technologies de la communication et de l'information, les touristes par milliers, les groupes virtuels d'opposition, la terreur que provoque chez les dirigeants le document *La Patria es de todos* et l'action des journalistes indépendants (indépendants de l'actuel gouvernement) démontrent, même au quidam distrahit, qu'à Cuba, rien ne sera plus comme avant.

D'un autre côté, il n'est pas moins vrai que l'éventualité d'un Anschluss économique et culturel de Cuba par les Etats-Unis est pour beaucoup de Cubains un sujet de préoccupation qu'en bien des cas justifient des arrangements sacrificiels avec le régime.

Indéniablement, les conséquences de l'embargo commercial contre Cuba encouragent dans l'île un sentiment et une réalité matérielle communs à tous les Cubains, dont les conséquences sociales à longue échéance semblent ne pas être perçues pas les spécialistes américains.

L'embargo est un réflexe politique du XIX^e siècle qui néglige les paramètres sociologiques du pays affecté sans prendre en compte les conséquences collectives, ce qui explique que le résultat obtenu puisse être très différent de celui attendu.

Il est étonnant de constater que les cercles du pouvoir aux Etats-Unis ne considèrent pas à leur juste valeur les motivations fondatrices de la nation cubaine et encore moins les changements que les 40 années d'autocratie ont provoqués dans notre pays.

Malgré les récentes mesures d'assouplissement prises par l'administration américaine — il faut en convenir —, l'embargo est un acte d'hostilité totale (pour ne pas dire totalitaire). Celui-ci n'a jamais eu un caractère sélectif dans la mesure où il affecte aussi la population infantile cubaine qui est, par nature, étrangère aux dilemmes philosophiques et aux intérêts politiques.

La dénégation des libertés par l'Etat cubain et le comportement omnipotent des Etats Unis sont deux réalités dont il faudra tenir compte dans le futur...

Avec les prochaines négociations dans le secteur public

Acharnement budgétaire

La Fédération des cégéps est prête à toutes les concessions

JACQUES LEGAULT

Président de la Fédération du personnel
professionnel des collèges (CEQ)

Après moult protestations communes des administrations et du personnel de cégéps contre les nouvelles compressions budgétaires imposées au niveau collégial, la Fédération des cégéps vient de changer son fusil d'épaule. Sa belle vigueur hivernale a fondu comme neige au soleil. En échange d'une plus grande autonomie locale?

Bien sûr, en élaborant ses nouvelles pistes de réflexion, la Fédération ne va pas jusqu'à demander l'imposition de frais de scolarité, mais elle parle de hausser ces frais qui sont déjà, à certains endroits, de 174 \$ pour l'admission. A ces frais, il faut ajouter tous les autres coûts comme ceux touchant l'accès à certains services, l'achat de matériel de certains cours (en plus des manuels), les frais d'inscription pour certaines activités ou cours d'éducation physique, les frais administratifs de toutes sortes, une taxe à l'échec si l'étudiant fait une erreur, etc. La seule chose qui nous rappelle que le collège est gratuit, c'est qu'on ne peut déduire tous ces frais de nos déclarations de revenus!

Le gouvernement a pris le virage du succès en pénalisant les étudiants qui échouent, même si cela est dû à un mauvais choix d'orientation ou à un problème d'adaptation durant la première année. La Fédération a devancé et suivi le mouvement en réduisant les services d'aide directe aux étudiants. Et elle poursuit dans la même veine en voulant augmenter le nombre d'étudiants par cours ainsi qu'en faisant disparaître les cours d'été qui s'avèrent un moyen de rattrapage et qui permettent de ne pas trop être en retard à la suite d'un changement de programme ou de suivre les préalables universitaires.

De plus, la Fédération des cégéps voudrait réduire le nombre de cours offerts dans chaque établissement en re-

groupant des cours dans certaines régions et en modifiant la carte des programmes. Faut-il préciser que le nombre de cours a déjà été réduit deux fois à la suite des réformes de Mmes Robillard et Marois et que les changements proposés vont signifier que des cours et des programmes ne se donneront plus dans certains collèges? L'effort sur les étudiants? Ça ne semble pas préoccuper la Fédération plus qu'il ne le faut.

Enfin, le gouvernement songeait depuis longtemps à intéresser le secteur privé à l'éducation. La Fédération des cégéps va un peu plus loin en voulant même lui accorder une participation à l'élaboration et à la révision des programmes. Verra-t-on bientôt des programmes spécialisés pour la compagnie X qui voudra investir au collège, moyennant des mesures fiscales avantageuses (le pain et le beurre)? Mais qu'est-ce qu'on va faire de ces spécialistes lorsque la compagnie X n'aura plus besoin d'eux ou ferme ses portes? Les renvoyer au collège pour une autre formation spécialisée? En plus, comme si ce n'était pas assez, on voudrait pouvoir permettre à des franchises de s'installer. A quand la cafétéria McDonald ou Burger King?

Il est difficile de comprendre d'abord l'acharnement du gouvernement à vouloir continuer d'imposer des compressions budgétaires énormes aux collèges, alors que tout le monde dit qu'on est rendu au bout du rouleau, et ensuite l'attitude de la Fédération des cégéps, qui est prête à toutes les concessions pour y arriver. On peut questionner le rôle de la Fédération des cégéps qui ne semble se préoccuper ni des étudiants ni du personnel alors que celui-ci essaie de continuer à leur offrir un minimum de services et d'encadrement. A l'aube d'une négociation, ça s'annonce très mal.

N.B.: la Fédération des cégéps était, à l'origine, une organisation qui regroupait l'ensemble des intervenants dans les collèges, c'est-à-dire le personnel enseignant, les professionnels, les gens de soutien et les cadres. Au début des années 1980, elle a changé sa vocation et est devenue une organisation uniquement patronale.

Lettre au ministre fédéral des Transports, David Collette

Y a-t-il un pilote au ministère?

Le bruit assourdissant des hydravions au lac Ouareau ne semble pas déranger les fonctionnaires à Dorval...

GILLES PARENT

Conseiller municipal à Saint-Donat

J'habite Saint-Donat en bordure du lac Ouareau au Québec. Certains de vos collègues et même de vos prédécesseurs tels Jean Marchand, Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau y ont également vécu sur une base plus ou moins régulière. Ils y avaient un chalet ou s'y visitaient lorsque la région offrait toute la sérénité qui la caractérisait. Maintenant, notamment à cause du développement et de la persistance d'une législation et d'une réglementation fédérale strictement orientée vers la promotion et l'expansion de l'aviation, comme devait le justifier une époque révolutionnaire, nous y vivons la désaffection progressive de la villégiature en chalet. Pour permettre à quelques amateurs de sport aérien d'y exercer le bruyant plaisir qui consiste à poser et faire décoller leur joujou du lac Ouareau, pour leur permettre d'essayer leur moteur une fois l'hiver terminé, nous devons supporter le bruit, l'abandon de la faune, les risques inhérents à la circulation de ces amateurs au-dessus de nos têtes, etc.

Nous nous sommes déjà plaints maintes fois. Vos collaborateurs de vos bureaux de Dorval ont reçu les messages enregistrés que nous leur avons laissés à nos frais les week-ends lorsque la situation était intolérable. Nous leur parlons, à nos frais, sur semaine, au téléphone pour les entendre dire: «Vous n'aimez pas les avions?» ou «J'ai un Beaver amphibie et lorsque je suis allé à Saint-Donat, on m'a tiré une balle dans l'hélice. Ce devait être des jeunes». Pis encore, alors que la piste de Saint-Donat était fermée par son exploitant, soit la municipalité de Saint-Donat, plusieurs avions ont quand même décollé et atterri à maintes reprises au cours de cette période (du 26 mars au 14 avril 1998).

Ce soir, le jeudi 7 mai, vers 18h35, deux amateurs du loisir aérien amphibie s'amusaient dans la petite baie qui borde notre maison. L'un, C-FLV, circulait sur l'eau, faisant ronfler ses moteurs et tournant sans cesse. L'autre, C-FLNA, virvoltait dans les airs pour finalement se poser à quelques dizaines de pieds de son congénère qui décida finalement de décoller de la petite baie. Un véritable

ballet, sans musique, mais avec un niveau de bruit que vous connaissez sans doute. Avec, aussi, les risques que comportent de telles manœuvres pour ceux qui restent au sol. Mais vos collaborateurs sauront sûrement expliquer que ces manœuvres ne comportaient aucun danger puisque aucun accident n'est survenu ce soir.

«Vous n'aimez pas les avions?», répond-on aux citoyens

Que me suggérez-vous, Monsieur le Ministre? Lorsque je constate des comportements à risque de la part d'aviateurs et que je n'ai pas avec moi un vidéo, lorsque des avions se posent et décollent de nuit sur une piste de gravier non éclairée, lorsque des avions utilisent une piste fermée par son exploitant parce qu'impraticable, lorsque les agents de votre ministère à Dorval s'étonnent que je n'aime pas les avions quand je leur signale de tels phénomènes, que me suggérez-vous?

Tous les citoyens de ce pays ont droit à la sécurité. Les réglementations issues de votre ministère les privent de ce droit. Faudra-t-il constater que les statistiques sur les accidents d'avions et d'hydravions de loisir dépassent leur seuil actuel pour que votre gouvernement intervienne enfin?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpeit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutriscac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); à l'information internationale: Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Vesque; à la rédaction: Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis public et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Goylaine Ouellet, Claire Paquet, Chantale Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Briën (responsable), Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rochelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

◆ LE DEVOIR ◆

ACTUALITÉS

TABAC

SUITE DE LA PAGE 1

déclare le ministre Rochon durant une pause de la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 444 sur le tabac. Le ministre a également indiqué qu'il s'agissait d'une «suggestion intéressante» et d'un «compromis analysable».

Actuellement, le projet de loi exige la fin des commandites de tabac après deux ans avec un fonds de compensation dégressive pour les événements culturels. Du côté des événements de sport automobile, le délai est de cinq ans, ce qui a fait dire hier au représentant du Grand Prix du Canada, Normand Legault: «Je ne demande rien, moi.»

Les porte-parole des événements culturels et sportifs ont fait valoir au gouvernement la difficulté de trouver des commanditaires pour remplacer les compagnies de tabac qui leur versent annuellement 30 millions au Québec. Pour la majorité de ces organisations, les commandites représentent un apport essentiel au développement et à la croissance de leur événement.

«Sinon, on redevient un événement de fond de cour», a soutenu le représentant du rallye international de Chibougamau, Gaetan Piché, qui réclame lui aussi un délai de cinq ans qui permettrait à l'événement de préparer une «planification comme n'importe quelle entreprise».

La porte-parole de la Société du parc des Îles, Christine Mitton, milite aussi en faveur d'un délai de cinq ans, puisque plusieurs organismes se trouveront à frapper aux mêmes portes pour trouver de nouvelles commandites. Elle a ajouté que l'harmonisation, déjà prévue par Québec, avec la loi fédérale s'aurait aussi incontournable.

Mais c'est la suggestion du Festival de jazz de Montréal, présentée par la directrice des communications Carolyne Jamet, qui a véritablement séduit le ministre Rochon. Mme Jamet a indiqué que le gouvernement poussait depuis longtemps les événements culturels vers la commande privée et que, avec le projet de loi sur le tabac, il lui coupait maintenant les vivres.

Sa proposition est de reporter à cinq ans le délai durant lequel les différents événements pourraient continuer de faire appel aux compagnies de tabac. Parallèlement, les organisations seraient incitées à trouver de nouveaux commanditaires. Un fonds de transition aiderait les événements à compenser les manques à gagner si ces nouvelles commandites ne sont pas à la hauteur des mises de fonds des fabricants de tabac.

Le ministre Rochon a expliqué qu'il faudrait examiner attentivement les coûts impliqués par une telle opération. Le fonds de compensation prévoit déjà 12 millions et Québec s'attendait à une mise de fonds de 18 millions du fédéral pour atteindre les 30 millions investis annuellement par les compagnies de tabac dans la commande culturelle et sportive au Québec. Mme Jamet s'est dite satisfaite de voir le ministre de la Santé s'intéresser à cette proposition. Elle croit que la somme déjà consentie de 122 millions ne fait que gérer la décroissance.

«Mais on est là pour trouver une solution. Reporter la mise en place de la loi ne ferait que reporter le problème. Et le fonds de transition serait une incitation pour les événements commandités.»

➤ Pas question donc de revenir frapper à la porte de Québec dans cinq ans pour exiger plus d'argent ou de nouveaux délais. A la proposition du FJM, le président du Festival d'été de Québec, Michel Létourneau, a ajouté une autre dimension en suggérant au gouvernement provincial «une majoration de mesures fiscales au sport et à la culture comme dans le domaine du cinéma». En rappelant au ministre Rochon qu'un «logo de bière ne donne pas soif», il a expliqué qu'il s'agit selon lui de stimuler les investissements de cette façon.

Par ailleurs, le représentant des Internationaux de tennis Du Maurier, Richard Legendre, a indiqué que cet événement collaborait déjà au mieux-être de la jeunesse que le projet de loi veut protéger. Frappé trois fois par les lois fédérale et provinciale pour un total de 11 millions, ce groupe présente des tournois de tennis à Montréal et à Toronto.

Le ministre Rochon s'est montré ouvert à faire un bout de chemin en étudiant les propositions faites hier, ce qui prendra du temps. D'ailleurs, de son côté, le premier ministre Bouchard a répété deux fois en deux jours qu'il n'avait jamais promis que ce projet de loi serait adopté avant la fin de la session parlementaire.

«Il faut le faire avec visière levée, avec souplesse, avec respect des opinions des gens, et je ne doute pas qu'au terme du processus qui est engagé nous pourrions arriver à des résultats positifs qui nous permettront, si besoin est, d'apporter des améliorations au projet de loi, auquel cas on pourra l'adopter avant la fin de la session, mais n'allons pas nous imposer une contrainte de temps qui ne serait pas constructive en l'occurrence.»

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

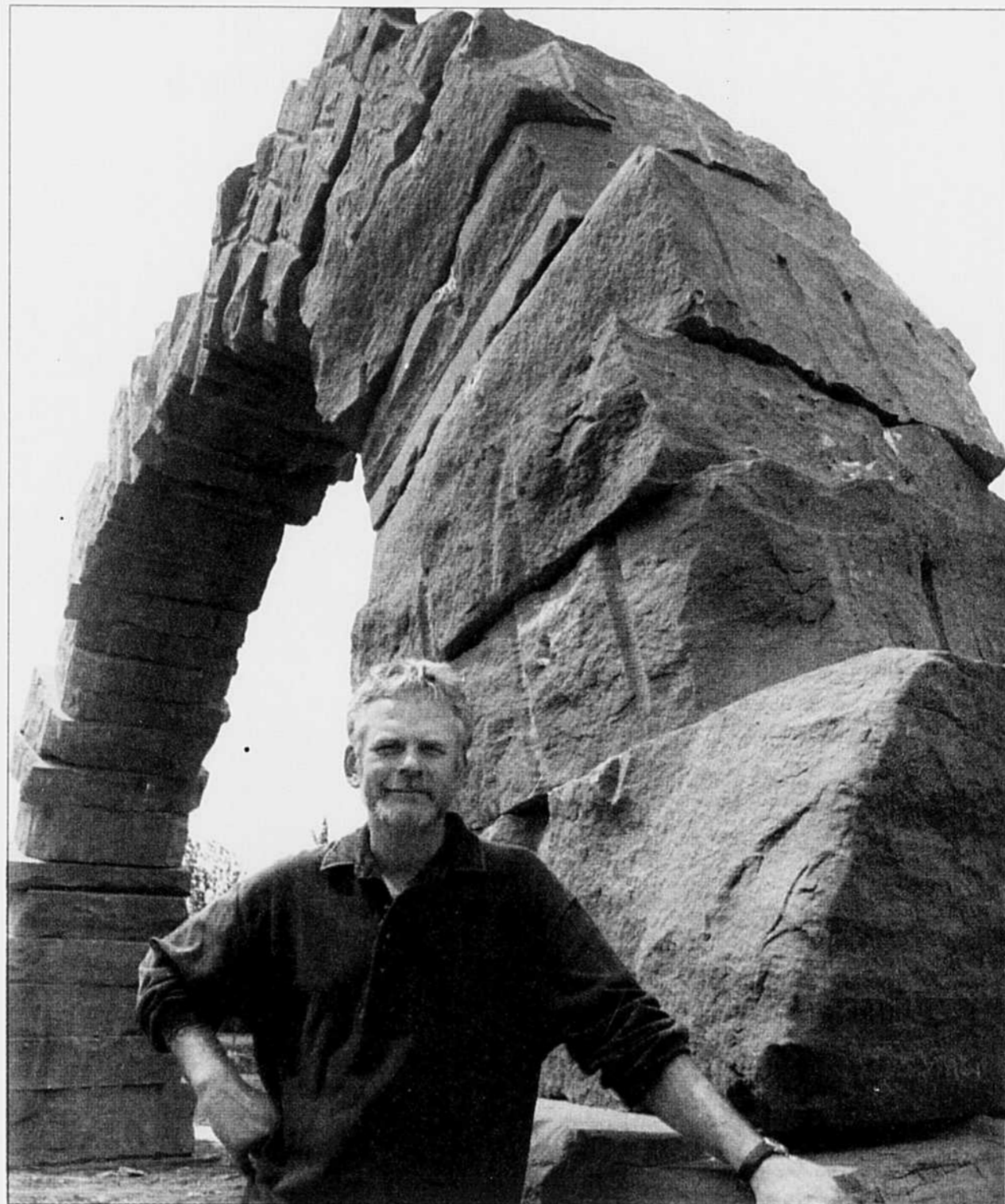
Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7343, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse-Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 500, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0838. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

L'Arche rouge du Cirque du Soleil



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'ARTISTE britannique Andy Goldsworthy était à Montréal hier pour inaugurer l'Arche rouge, une sculpture de 100 tonnes de grès rouge qui ornera désormais le siège social du Cirque du Soleil, sur la 2^e avenue, à Montréal. Cette arche est constituée de 38 pierres de grès placées les unes contre les autres, s'équilibrant entre elles, de leur propre poids. Le grès, qui provient d'une carrière d'Écosse, est le même que celui qui a servi à bâtir les maisons d'Écossais du Golden Square Mile, quartier cosu de Montréal. Initialement, ces pierres avaient servi à équilibrer les navettes écossaises venant à Montréal.

MÉDECINE

Un médecin du CHUM se fait promoteur d'un système informatique intégré de dossiers médicaux partagés

SUITE DE LA PAGE 1

L'équipe médicale adopte donc une conduite différente. A son arrivée à l'hôpital, le patient subit une radiographie pulmonaire qui indique plutôt une rupture de l'aorte. Si les ambulanciers avaient donné à M. Rochon un anticoagulant, croyant à un infarctus, l'homme serait probablement mort des suites d'une hémorragie intracranienne. Grâce à l'information obtenue et communiquée rapidement, l'équipe médicale est prête à procéder, dans des conditions optimales, à l'intervention chirurgicale appropriée. L'ouvrier pourra retourner à Alma quelques jours plus tard. Son dossier l'accompagnera par l'entremise du réseau de télécommunication mis en place par le ministère de la Santé à la grandeur du Québec. Le CLSC de son voisinage le prendra en charge en toute connaissance de cause.

Cette situation hypothétique est relatée par le Dr Luc Bessette, médecin d'urgence au pavillon Saint-Luc du CHUM, à Montréal. Ce médecin, fondateur de la Société canadienne de télésanté, est le promoteur d'un système informatique intégré de dossiers médicaux partagés. Il suggère d'en faire une expérience-pilote au CHUM qui pourrait ensuite être généralisée à la grandeur du Québec.

Pourquoi au CHUM? Parce que ce centre hospitalier universitaire regroupe maintenant trois anciens hôpitaux (Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu) qui ont du mal à communiquer l'un avec l'autre. Un médecin d'urgence à Saint-Luc est ainsi incapable d'avoir, dans un court délai, accès aux radiographies d'un patient faites il y a quelques semaines à peine au pavillon Notre-Dame du même hôpital.

Un dossier minimal

Le dossier minimal serait un document numérisé conservé quelque part et mis à jour par des archivistes médicaux chaque fois qu'une personne utiliserait les services hospitaliers. Ce dossier ne comprendrait que les données jugées discriminantes en situation d'urgence, les antécédents médicaux, la liste des médicaments consommés par le patient, les allergies, etc. Il contiendrait aussi une sorte de catalogue d'index référant aux actes médicaux les plus significatifs et suffisamment récents pour être pertinents à un diagnostic, par exemple les résultats d'examen de laboratoire, les radiographies, les échographies. Ces données seraient transmises par informatique au médecin soignant à sa demande.

Le réseau de télécommunication sociosantitaire, que le ministère de la Santé a décidé de déployer pour relier les 2000 établissements de santé au Québec (Québec négocie avec Bell pour la mise en place graduelle du réseau à partir de septembre), pourrait servir à la transmission de ces données.

Le ministère de la Santé s'est déjà rendu à l'idée de créer un tel dossier minimal informatisé. La politique québécoise de l'autoroute de l'information, rendue publique récemment, annonce que «d'ici deux ans, on prévoit que l'information pertinente contenue dans le dossier d'un usager pourra, avec son consentement, être accessible à toute personne travaillant dans le réseau de la santé et qui doit lui prodiguer des soins ou lui offrir des services. Celle-ci n'aura accès qu'à l'information qui concerne l'usager, selon son champ de pratique ou ses responsabilités.»

Mais comment faire pour gérer ce mécanisme en s'assurant d'obtenir le consentement de la personne concernée et que chaque professionnel de la santé n'ait accès qu'aux données pertinentes?

Le ministère de la Santé en serait venu à la conclusion qu'il lui faudrait utiliser la carte à microprocesseur. L'usage de cette carte a été testé à Rimouski au début des années 1990. Lors de cette expérience-pilote, les données pertinentes étaient inscrites directement dans la puce de la carte et c'est le patient qui transportait avec lui son dossier minimal. Aujourd'hui, la vision a changé. La puce ne contiendrait que le strict minimum mais permettrait de repérer, à distance, les renseignements médicaux pertinents conservés dans une banque de données.

A la suite de l'expérience de Rimouski, la Régie de l'assurance-maladie a mis sur pied une entreprise, Motus Technologies, financée en partie par Sofinov, une filiale de la Caisse de dépôt, et la société Innovatech Chaudière-Appalaches. Cette société, basée à Sillery, dirigée par un ancien vice-président de la RAMQ, Denis Morency, est en train de mettre au point les logiciels qui permettraient de faire fonctionner le système.

Il s'agit d'un système qui paraît compliqué mais qui serait relativement simple à utiliser pour le patient. Le patient a une carte. Le médecin a aussi sa carte. Lorsque le patient se présente, les deux insèrent leur carte dans un ordinateur. À l'écran, les renseignements d'identité du patient apparaissent, sa photographie et le nom d'une personne à joindre en cas d'urgence. La carte contient aussi un fichier d'index. Chacun des index (un code secret) correspond à un acte médical (par exemple, un examen de laboratoire). Pour obtenir le résultat de cet examen, le médecin appuie sur une touche. Et le résultat apparaît à l'écran. La présence de la carte du patient indique que celui-ci a consenti à la consultation de son dossier. Tandis que la présence de la carte du praticien permet d'enregistrer les consultations qu'il fait et ainsi repérer, éventuellement, les personnes qui consultent un dossier sans en avoir l'autorisation.

Une autre question précède toutes les autres: pourquoi créer ce dossier minimal? À quoi servirait-il précisément? Et doit-il être accessible à la grandeur du Québec ou seulement au niveau régional puisque, dit-on, lorsqu'ils utilisent les services de santé, les gens le font dans une proportion de 80 % dans la région ou même la localité où ils vivent? Enfin, selon les besoins auxquels on veut répondre, a-t-on besoin d'une carte à puce dont le déploiement coûterait à lui seul 328 millions de dollars? Nous verrons lundi que des États-Unis, sans carte à puce... (à suivre)

CHUM

SUITE DE LA PAGE 1

D' Denis Gravel, claquant définitivement la porte après avoir dénoncé les rates dans le système de stérilisation des instruments chirurgicaux.

Plus encore, la présence de deux centrales syndicales, la CEQ et la CSN, inopinément concentrées dans deux hôpitaux autrefois concurrents, vient ajouter à ce tableau explosif où chaque emploi perdu est perçu comme une perte de membership, comme une partie de terrain cédée à l'adversaire.

Ajoutez à cela des départements cruciaux de médecine, dont l'anesthésie, la radiologie et la pathologie, où les médecins, épuisés et sous-payés, démissionnent faute de relève, et vous avez en main tous les éléments pour faire de ce qui devait être un centre universitaire au rayonnement international un canard boiteux et fatigué.

Mais hier, la direction du CHUM a tenté de mettre tout son poids pour renverser la vapeur. Flanqué de neuf administrateurs — les syndicats n'avaient pas été invités —, le président du conseil, Jacques Girard, a livré un véritable plaidoyer en faveur de sa directrice, Cécile Cléroux, et dénoncé la morosité qui semble s'acharner sur le CHUM depuis un an.

«L'appui à l'équipe de direction, je ne l'invente pas. C'est vrai que la situation est difficile. Nous le savons. Mais aujourd'hui, le CHUM existe, et il est là pour rester. Il n'y a pas de retour en arrière possible pour ceux qui osent encore rêver de cette solution», a tranché celui qui croit que les détracteurs du CHUM ne représentent pas la «majorité silencieuse».

Quant à Cécile Cléroux, attaquée de toutes parts pour ses décisions impopulaires et son style de leadership autocratique, elle a reconnu ne pas faire l'unanimité mais dit avoir maintenant la preuve que la majorité de ses administrateurs l'appuient.

Se refaire une image

Étranglé par ses problèmes internes, le CHUM vient de prendre les grands moyens pour se refaire une image. Symbole de ce malaise: la direction a recruté les services de la boîte de relations publiques Concordia Communications pour convoquer une conférence de presse à grand déploiement et lancer une opération de charme auprès de la presse. Mais cela suffira-t-il à redonner confiance à ceux qui sont sur la ligne de front, aux côtés des patients?

La nouvelle représentante des médecins, le Dr Johanne Benoit, reconnaît que l'insécurité a gagné la confrérie médicale. «Ce qui rend certains médecins inquiets, c'est la crainte de perdre leurs acquis. On devrait lancer le CHUM et faire les compressions plus tard», soutient l'obstétricienne-gynécologue, qui croit que la construction d'un centre d'excellence dans un contexte de restrictions budgétaires est un non-sens.

Le Dr Guy Breton, à la tête de l'association des 16 chefs de département du CHUM, croit aussi que certains médecins «ont l'impression d'avoir été bernés». «C'est une perception, mais il faut laisser le temps de faire les choses. Les médecins habitués à certaines façons de faire sont probablement plus malheureux que les employés ou les administrateurs. Quand Mercedes-Benz et Chrysler vont fusionner, cela va prendre des années. On ne peut espérer que cela se fasse en quelques mois au CHUM», croit-il.

Mais les syndicats, eux, n'avaient pas ce discours servi par la direction, selon lequel le temps finira par apaiser les différends. Peu s'en faut des déclarations d'amour envers Mme Cléroux, la CSN croit que le paquet du CHUM à la profil du *Titanic* et qu'avec un tel capitaine, le bâtiment prendra l'eau, tôt ou tard. «Il y a des limites à dire que les dissidents sont une minorité. Nous représentons 3000 employés qui n'aiment pas se faire dire que tout va bien. Au-delà des chicanes internes, ce qui est grave, c'est de fermer les yeux sur la réalité. On déshabille l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Notre-Dame, et tous les investissements vont à Saint-Luc. Et la directrice alimente cela plutôt que de créer des liens entre les pavillons», affirme Jocelyne Fortier, la représentante de 3000 employés du pavillon Notre-Dame.

Sur ce point, le président Jacques Girard n'est pas dupe des luttes qui se mènent sur son terrain. «Je ne laisserai pas les batailles intersyndicales se faire sur le dos du CHUM», prévient-il. Mais au-delà de ces divergences, au moins un point de vue semble commencer à faire l'unanimité au sein du grand hôpital universitaire.

Un mariage sans trousseau

Le mariage des trois hôpitaux, auquel Jean Rochon a officié, devait s'accompagner de cadeaux de nocce. Or, depuis, les invités ne se sont jamais présentés à la fête. Résultat: les 300 millions promis pour créer un centre ambulatoire et faire du CHUM le plus grand centre universitaire francophone en Amérique du Nord n'ont jamais suivi.

En fait, le CHUM vit depuis sa première naissance à l'heure des compressions et traîne un douloureux déficit de 27 millions. Les urgences débordent, la majorité des quelque 1000 employés partis à la retraite n'ont pu ou pas été remplacés et 80 médecins d'expérience ont pris leur retraite ou quitté l'institution.

Le CHUM, présenté par Québec comme une façon de créer le fleuron de la médecine québécoise francophone, n'aura-t-il été qu'une autre facette de l'opération minceur du gouvernement Bouchard?

Certains commencent à penser que Québec et la Régie régionale de Montréal ont laissé tomber le CHUM en l'abandonnant à ses 15 000 chirurgiens d'un jour, 130 000 visites annuelles à l'urgence et 450 000 visites en cliniques externes sans faire briller l'ombre d'un sou de plus à son budget. «Le travail de rationalisation, on sait qu'on doit le faire, mais en même temps, on a besoin d'air pour souffler. Et l'air qui manque, ça prend maintenant la forme de billets verts», s'impatiente M. Girard.

Mais en sus d'une injection de fonds, le CHUM a encore plus besoin d'un vaccin contre la morosité, semble-t-il. Le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, Patrick Vinay, résume le triste dilemme qui habite les murs de l'institution. «Pour l'instant, le CHUM, c'est un projet enthousiasmant, mais qui se vit sans enthousiasme. Il faut que ça change.»

Rectificatif

Dans notre édition d'hier, en page A 11, nous avons publié un texte de Jocelyn Létourneau en hommage à l'historien Jean Hamelin, décédé il y a quelques jours. Malheureusement, la photo qui accompagnait le texte était celle d'un homonyme, lui-même écrivain décédé il y a plusieurs années. Ne en 1931, l'historien Jean Hamelin étudia puis enseigna à l'Université Laval. Il fut l'auteur d'un grand nombre d'études et d'ouvrages en plus de collaborer à plusieurs centres de recherche et commissions d'enquête. A deux reprises, il avait reçu le prix du Gouverneur général et, en 1990, le prix Esdras-Minville de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Récemment, il était reçu chevalier de l'Ordre national du Québec lors d'une cérémonie qui a eu lieu en son absence au salon Rouge de l'Assemblée nationale.

